

Décembre
2020

«En Baredyo»

Les montagnes d'ici

Revue
12 €

Journal de la société d'économie montagnarde du canton de Luz-Saint-Sauveur

*U Toy nou cragn qué Diou,
ets périclés, éra lit*

*Muselés par le virus ?
Nous ? Les Toys ?
Vous rêvez !!!*



Sommaire

L'actualité

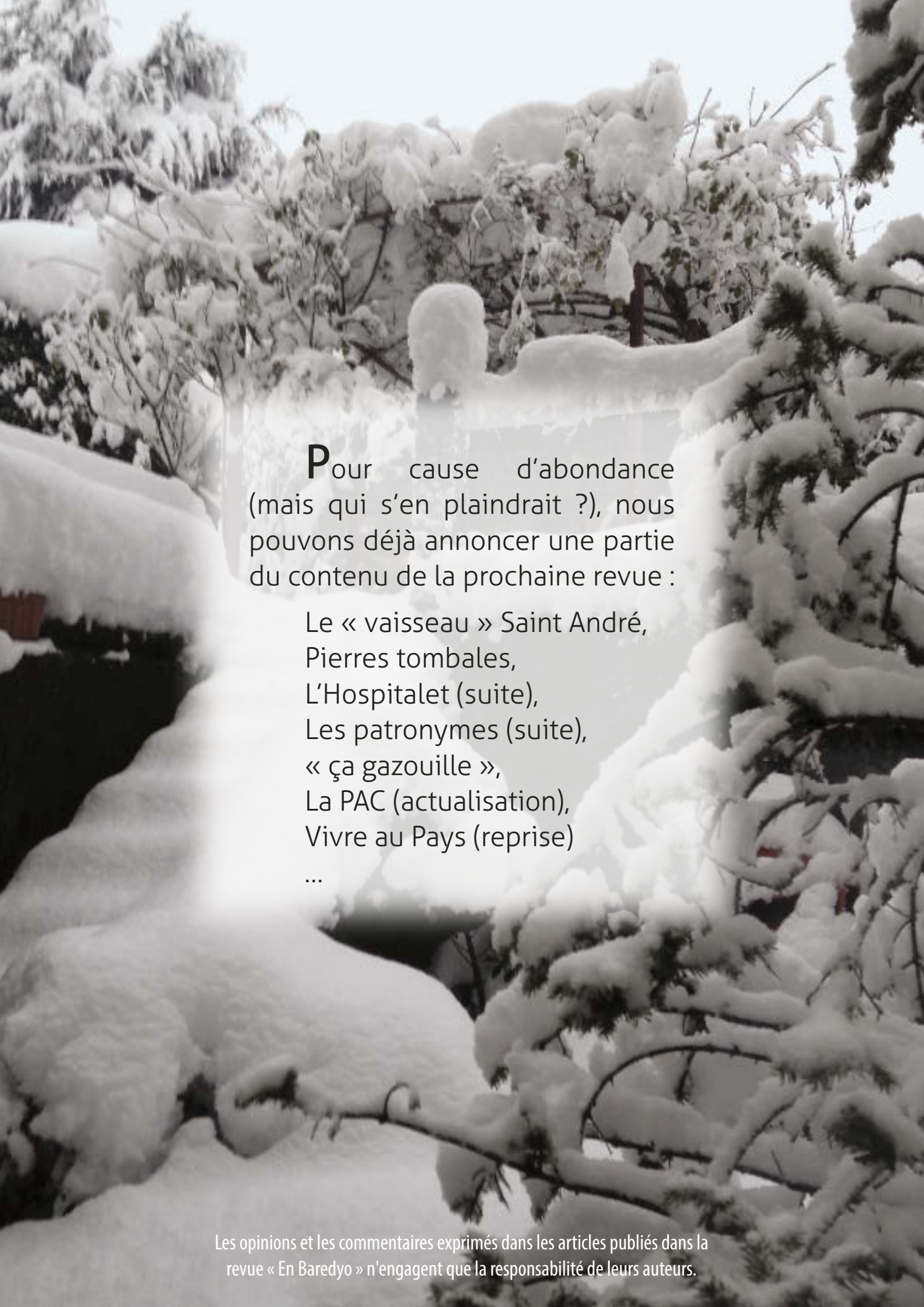
	Auteur	page
Edito	Le Bureau	04
Des Brèves	Claire Renard	05
La PAC (réforme, aides, dernière minute)	Maurice Pélégry	09
La famille morchellacée	Laurent Majesté	25
Travaux au Marcadau	Henri-Dominique Laffont.....	26
Décès en Pays Toy	Laurent Majesté	28

Les souvenirs

L'Algérie vécue par les Toys	Céline Bonnal	29
Hommage à un ami disparu	André Baget	33
L'Homme attaché aux vertus	Laurent Majesté	35
Merci, Michel Guilhamat	Henri-Dominique Laffont.....	42
L'Hospitalet (1ère partie)	René Tuffreau	44
Les skieurs volants	Laurent Majesté	46
Le guide non homologué de Gavarnie	Céline Bonnal	49
Germain Labit, maison Hourcadet	Céline Bonnal	51
Pierre Marcou	Céline Bonnal	53
C'était en 1951	Le Bureau	54

Les archives

La paroisse de Villenave	Michelle et Henri Pujo-Gay	55
Les patronymes des villages Toys	Maurice Pélégry	60
La maison Jarré	Geneviève et André Poulet	64
La photo patrimoine	Céline Bonnal	67



Pour cause d'abondance
(mais qui s'en plaindrait ?), nous
pouvons déjà annoncer une partie
du contenu de la prochaine revue :

Le « vaisseau » Saint André,
Pierres tombales,
L'Hospitalet (suite),
Les patronymes (suite),
« ça gazouille »,
La PAC (actualisation),
Vivre au Pays (reprise)

...

Pour éviter tout risque d'ambigüité, les membres du Bureau ont décidé de faire figurer ici l'intégralité de la lettre recommandée de Céline Bonnal. Ils ne peuvent maintenant que lui souhaiter le meilleur pour la réalisation de ses choix.

La suite de cet édito est écrite à plusieurs plumes et vous, lecteur, saurez probablement reconnaître les auteurs des paragraphes concernés.

La pandémie et les dégâts qui s'en suivent rendent difficile de tenir le cap et les délais de parution.

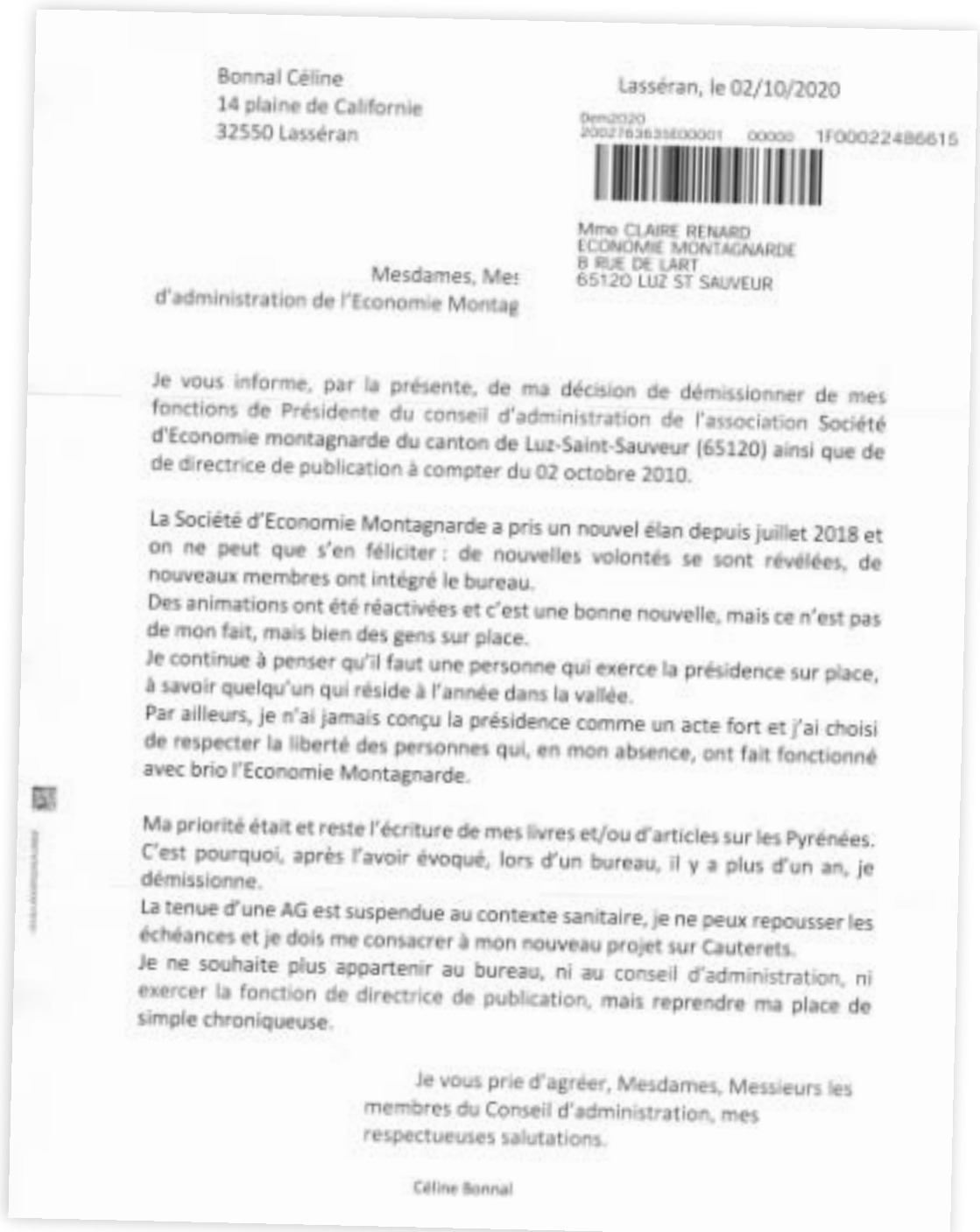
Nous pouvons certes voir une fatalité des temps présents. La vivre comme une blessure ouverte, résultant de l'une des plus graves crises sanitaires que la France subit. Une blessure qui nous empêche de nous retrouver en présence, de nous témoigner nos marques de respect ou d'amitié. Nous devrions dès à présent nous éloigner de la pandémie qui nous affecte et nous associer à une lueur d'espoir collective.

Il ne faut pas décevoir, les adhérents comptent sur leur revue. Il faut y croire.

Chercher ce qui convient dans le contexte de la continuité. Les activités et les orientations sont maintenant exposées.

La revue doit paraître et la voici, d'ailleurs c'est un devoir, car elle fait partie de l'adhésion reçue en janvier 2020.

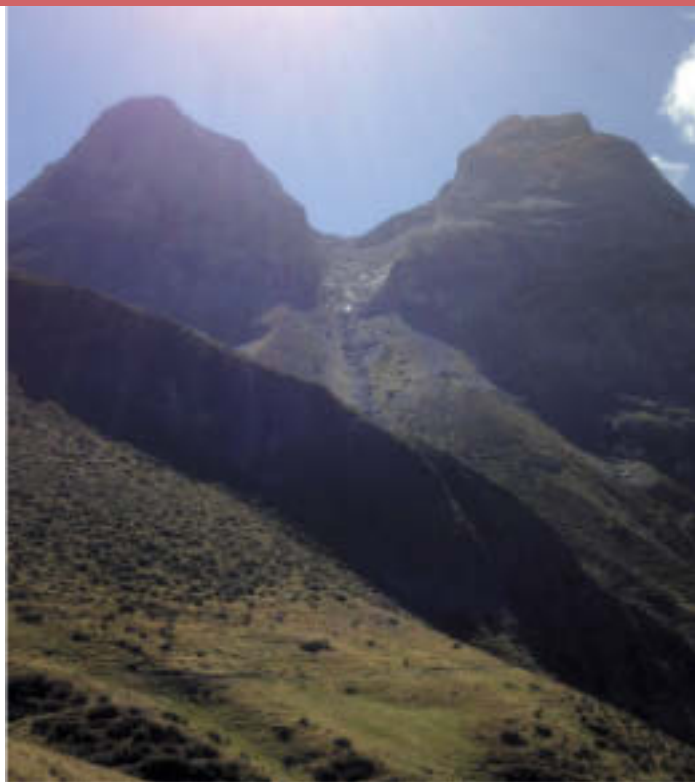
Comme vous pouvez en juger, l'envie est là comme une évidence : poursuivre!



Des brèves, en vrac, multiples et variées, mais ... plus que brèves, pour cause de méchant virus !

1 MCA : Montagne Culture et Avenir. La rencontre avec les espagnols par le Port de La Canau est remise à l'année prochaine. Le passage ouvert et sécurisé sera inauguré avec d'autant plus d'enthousiasme qu'il aura fallu repousser cette fête, toujours ce fichu virus ; dites-nous vite quand ce sera pour qu'on graisse nos godillots à temps ! N'est-ce pas, Marie-Jeanne ?

Une très belle bénédiction des cordes et des piolets pour le 15 août 2020 ; l'Abbé Vincent Fouchou mène ses ouailles avec son énergie chaleureuse coutumière à la satisfaction ravie des fidèles.



Des chants, toujours, chez nous !

Henri Nogué se prête gentiment à la corvée photo.



Brèves...

2 Ces dernières années, et tant mieux pour nous, habitants d'ici ou touristes, tous nos villages rivalisent d'embellissements et de travaux. Ils ont mis l'accent sur l'accessibilité, le confort et le beau « coup d'œil ». C'est à qui aura les plus jolis pavés, les plus belles jardinières fleuries, les fontaines toutes « glougloutantes » et des bancs, des bancs, ici, là ...



des pour petits,



des pour très grands,



Boire



et boire encore !

Un coup de chapeau tout particulier pour l'aménagement des berges du Bastan. D'Esterre à Esquièze-Sère, de Sassis à Luz, quel régal maintenant de flâner, se promener. D'ailleurs si vous désirez parler avec quelqu'un sans oser le déranger chez lui, alors n'hésitez pas, allez marcher le long du Bastan, elle ou il y sera à coup sûr ! Que de bonjours échangés, en patois ou en français, que de petites pauses bavardes, n'est-ce pas Mesdames des Amis du Pays Toy ? Et... vous aussi, Messieurs, ne niez pas, ON vous y a vu !

Un seul petit bémol, l'absence pour le moment de « lieu d'aisances » ; les buissons décoratifs ne permettent pas d'isolement discret, eh oui !

3 Abandon de la liaison Luz/Cauterets : ce qui était envisageable hier, doit bien évidemment se plier aux réalités d'un jour nouveau. Qui, voudrait bien nous écrire sur ce sujet ?



4 Ennui passager, supportable, pour bien être futur : un article est promis, ce n'est pas tombé dans l'oreille d'une sourde !

5 Déjà connu, bien sûr, voici des résultats d'élections municipales. :
Bienvenue aux nouveaux arrivants et bon courage à tous ceux qui ont « rempliés ».

Mairie de Barèges Pascal ARRIBET	Mairie de Betpouey Bernard SOUBERBIELLE	Mairie de Sers Jean-Louis NOGUERE
Mairie de Viey Jean-Pierre PRAT	Mairie de Viella Jean-Pierre COTS	Mairie d'Esterre Raymond THEIL
Mairie de Viscos Guy LONCA	Mairie de Chèze Sébastien VERGEZ	Mairie de Sazos Éric CASTAGNE
Mairie de Saligos-Vizos René NADAU	Mairie de Grust Fabrice DAVID	Mairie de Gavarnie-Gèdre Huguette SAVOIE
Mairie de Sassis Christine CAUBE	Mairie d'Esquièze-Sère Patrice VUILLAUME	Mairie de Luz Saint Sauveur Laurent GRANDSIMON

6 Les parcours patrimoine : le 1^{er} pas vers la transformation et l'adaptation au tourisme du monde présent. Accord parfait avec les valeurs de l'Économie Montagnarde dont « En Baredyo » rend compte. Gwénola Marzelière, chargée de l'évènementiel et de la valorisation du patrimoine, met beaucoup de cœur à ce travail sur les livrets et le résultat en est tout à fait à la hauteur. Non, il n'y aura pas ici d'extraits ou de photos, car vous vous devez de vous procurer ces livrets, gratuits, à l'OT, mais... dès que sortir et faire des emplettes soi-disant non essentielles seront à nouveau possible, bientôt ?

7 Comme tout le monde, les Amis du Pays Toy ont dû subir la pandémie. Entre deux confinements, ils ont quand même pu se retrouver, manger, chanter, papoter, marcher et « faire à la belote » ; preuves à l'appui au Terminus et au lac d'Estaing.



8 Avez-vous eu le plaisir d'avoir entre les mains « Un livre des Pyrénées » de Kurt Tucholsky ? Editions Héros-Limite, 2020. (Livre paru en 1927 et périodiquement réédité ; clin d'œil à Clotilde).

9 Déçus ? Oui !

La faute à trop de choses à faire et la fin qui se rapproche inexorablement à cause des délais impartis. Il nous faudra attendre la revue suivante pour savoir tout, tout, tout, sur la micro-crêche ! Pardon Indiana, pardon Valérie ; en tous cas la crêche existe, ça gazouille bel et bien, avec un bienfait collatéral inattendu : depuis que les pitchouns sont là, l'atelier poterie est bien mieux installé dans son nouveau local, dixit Anne-Marie.

10 Assemblée Générale Extraordinaire et Ordinaire, 20 novembre 2020.

Suivant les dispositions de l'article 4 de l'ordonnance 2020-321, la tenue des AG s'est réalisée à « Huis-Clos » avec la participation efficace des personnes invitées.

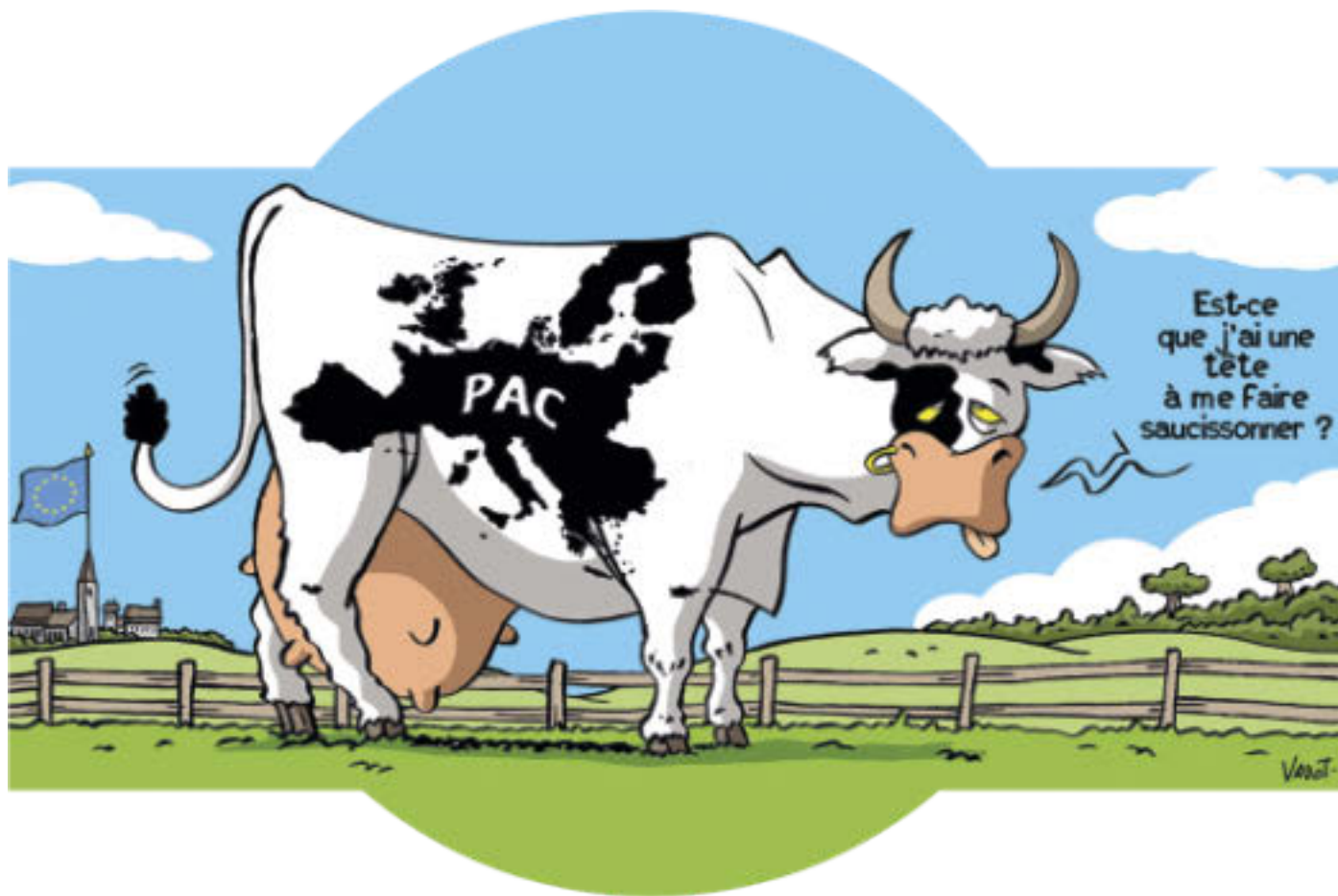
La mise en conformité des statuts a été appréciée, ainsi que la présentation des rapports de l'exercice 2019, étendue à la période jusqu'à fin septembre 2020.

Par chance pour la SEM Luz, cinq nouveaux Administrateurs ont rejoint l'équipe, il s'agit maintenant d'aller plus loin et de faire encore mieux ce qui a été repris ces dernières années.

Dès que la cohésion entre les anciens et les nouveaux Administrateurs sera établie, confortée, prendra fin la gouvernance collégiale actuellement en cours suivant la volonté exprimée majoritairement par le Conseil d'Administration et un Bureau beaucoup plus classique comme souhaité avec poste présidentiel, etc... reverra le jour, n'en doutons pas.

À quoi servirait la photo de l'assistance bien cachée sous les masques ?

La réforme de la PAC : tout ce qu'il est bon de savoir



Pour rappel, la PAC, c'est la Politique Agricole Commune à tous les États membres de l'Union Européenne. Cette politique a été mise en place en 1962, avec pour objectif initial d'augmenter la productivité du secteur agricole et garantir la sécurité alimentaire.

Aujourd'hui, la PAC représente environ 40% du budget européen. C'est donc l'une des plus importantes politiques communes de L'UE. La PAC est «soutenue» par deux piliers:

Le premier pilier concentre plus des deux tiers du budget. Il concerne les aides directes aux agriculteurs; 85% de ces aides sont distribuées en fonction de la surface des fermes, indépendamment de ce qu'elles produisent: plus la ferme d'un agriculteur est grande, plus il touche d'aides. Les 15% restants dépendent de la production (par ex: le nombre de têtes pour l'élevage bovin viande). Les aides de ce pilier servent également aux soutiens des marchés et surtout à réguler les marchés agricoles. Pour 21

produits de base (parmi lesquels les céréales, le sucre, les fruits et légumes, le lait et les produits laitiers et le vin), ces aides servent principalement pour faire face à des baisses brutales des cours.

Ce premier pilier est entièrement financé par un fond Européen, le Fond Européen Agricole de Garantie (FEAGA). Pour ce premier pilier, le budget représente pour la France 9,1 milliards par an.

Le second pilier est consacré au développement rural. Il concerne entre autres la modernisation des exploitations agricoles, certaines aides à l'installation, des aides spécifiques pour les zones à handicaps naturels (par exemple les zones de montagne) ou encore l'agriculture biologique. Contrairement au premier pilier, le second pilier doit être co-financé par les États membres. Autrement dit, ces aides dépendent fortement de la bonne volonté de chaque pays. Pour ce deuxième pilier, le budget

La réforme de la PAC : tout ce qu'il est bon de savoir

représente pour la France 1,4 milliard par an.

La PAC est réformée tous les sept ans, et les négociations se font en amont. Depuis 1962, la PAC a énormément évolué. Elle s'est notamment complexifiée au point d'être de plus en plus difficile à comprendre et surtout à mettre en œuvre. Actuellement la période en cours est celle de 2014 à 2020. Pour cet exercice, le budget français de la PAC est de l'ordre de 10 milliards d'euros de crédits européens par an, dont 1,4 milliard pour le deuxième pilier. La prochaine réforme devait être mise en place pour la période 2021-2027, mais nous allons voir que tout est loin d'être opérationnel.

Pour mémoire, les enjeux de l'exercice en cours étaient globalement de quatre ordres :

Le **verdissement** qui correspond à l'obligation de respecter des «mesures vertes» qui conditionnent une partie du paiement des aides. La **diversité des assolements** dont le respect d'application conditionne une partie importante des futures aides. La **stratégie en élevage bovin viande**. Cette réforme favorise notamment les exploitations à faible DPU (droit à paiement unique) et les petites structures en revalorisant leur valeur. **L'agriculture biologique** et les stratégies d'adaptation des exploitations. Dans ce cas l'agriculture biologique avait été définie comme un mode de production qui s'interdit l'usage de produits phytosanitaires et vétérinaires de synthèse ainsi que les OGM et qui repose sur des principes fondamentaux comme le maintien de la fertilité du sol, la préservation de l'environnement, du bien être animal et du niveau de vie des agriculteurs.

En ce qui concerne plus précisément ce qui nous intéresse, à savoir **l'Agriculture en zone de montagne**, les enjeux étaient aussi bien identifiés.

En effet la montagne présente de multiples contraintes pour l'agriculture: les caractéristiques naturelles telles que la pente, l'altitude et les conditions climatiques rendent les conditions de travail plus difficiles qu'en plaine, mais les exploitations ont aussi souvent un parcellaire très morcelé ou sont éloignées des

services et des pôles de consommation, ce qui entraîne des contraintes fortes pour la gestion et la pérennisation des exploitations. Pourtant l'agriculture joue en montagne un rôle primordial par le maintien des traditions, de l'attractivité, du dynamisme de ces territoires et de l'entretien des paysages et de l'environnement montagnards. Pour toutes ces raisons, la PAC a mis en place des aides spécifiques à la montagne pour y maintenir une activité agricole. A cet effet, une mesure ancienne, l'ICHN (Indemnité compensatoire des handicaps naturels) a été conservée et valorisée. Enfin, les aides découplées du **premier pilier**, anciennement appelées Droit à paiement unique (DPU) ont été remaniées en Droits à Paiement de Base (DPB) et cette enveloppe destinée aux aides couplées a augmenté. Jusqu'en 2014, les aides dites couplées car elles ne dépendent pas de la qualité ni du type de production, étaient appelées DPU. Il s'agissait d'aides versées à l'hectare sur la base de références historiques. Avec la réforme ces aides ont été supprimées et remplacées donc par des Droits à Paiement de Base (DPB). Ces droits sont calculés à partir des surfaces admissibles des exploitations en 2015. L'attribution des DPB pour chaque exploitation va donc se faire à partir des déclarations des surfaces admissibles de 2015. Chaque exploitant s'est vu attribuer un «portefeuille» de DPB, qui contient autant de DPB que d'hectares de surface exploitée admissible (1ha=1DPB). Pour toucher ces aides correspondant aux DPB, la seule contrainte pour les exploitants était d'activer, tous les ans, la déclaration concernant l'exploitation effective de tous les hectares primés. La particularité de ce système pour la montagne concerne les surfaces **d'estive**. En effet, les territoires pastoraux, d'une grande importance pour la montagne, deviennent alors éligibles à raison d'1 DPB par hectare admissible. On entend ici par estive, la période de l'année où les troupeaux pâturent dans les prairies d'altitude. Les dates varient d'une estive à l'autre, mais il s'agit la plupart du temps de quelques mois entre mai et novembre. Par extension, le terme

La réforme de la PAC : tout ce qu'il est bon de savoir

«estive» désigne tout simplement les prairies d'altitude, appelées aussi «pacages». À ce titre, il existe des pacages individuels où l'estive appartient à un propriétaire individuel et des pacages collectifs. Ces derniers sont le regroupement des propriétés indivises. Pour ce faire, la gestion des pacages collectifs peut être confiée à différents gestionnaires comme la commune, un groupement pastoral (association d'éleveurs transhumants), ou une commission syndicale. Dans certaines régions, les gestionnaires peuvent imposer une taxe appelée «bacade» aux éleveurs transhumants qui leur donne le droit de monter à l'estive. En contrepartie, les gestionnaires ont l'obligation d'entretenir l'estive (abris, clôtures, etc.) ainsi que de déterminer les cheptels transhumants et leurs dates d'entrée et de sortie. Chaque estive dispose d'un certain nombre d'hectares admissibles, et donc autant de DPB activables. Suite à la réforme, il faut également évoquer l'orientation des aides couplées vers l'élevage, avec une aide aux bovins allaitants, une aide aux veaux sous la mère, une aide ovine, caprine et une aide bovine laitière.

Pour ce qui est des mesures du **deuxième pilier** concernant le développement rural en montagne, il faut rappeler l'existence de l'ICHN (Indemnité Compensatoire aux Handicaps Naturels) qui est une aide compensatrice aux exploitations exerçant leur activité dans des zones soumises à des contraintes naturelles ou zones défavorisées. Sur ces territoires et particulièrement en montagne, cette aide a pour objectif de maintenir l'activité agricole. Il existe deux types d'ICHN, *animale* qui concerne les élevages bovins, ovins et caprins et *végétale* pour les cultures uniquement en zone de montagne qui sont destinées à la vente. D'autre part, les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) visent à accompagner le développement et le maintien de pratiques alliant performances économique et environnementale. Ce sont des engagements volontaires de la part de l'exploitant qui s'engage à respecter un certain nombre de mesures contractuelles. À cet effet, il reçoit une

rétribution annuelle sur les surfaces engagées en MAEC.

Depuis 2015, et suite à la réforme, le changement principal est la disparition de la prime à l'herbe ou Prime Herbagère Agro-Environnementale (PHAE) et la création de nouvelles MAEC «systèmes» qui englobent l'ensemble de l'exploitation. Il faut néanmoins préciser que ces nouvelles MAEC SHP disposent d'un budget restreint et un nombre très limité d'estives peuvent prétendre en bénéficier. Enfin, la Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA) est une aide qui vise à soutenir les projets d'installation de jeunes agriculteurs. Il faut noter que ce budget a été augmenté de 25%. Les agriculteurs éligibles reçoivent une dotation. Ils ont également accès à des prêts bonifiés «Jeunes Agriculteurs» pour faciliter l'investissement. Cette mesure s'avère comme étant primordiale pour dynamiser l'activité agricole en montagne et encourager l'installation de nouveaux agriculteurs.

Toutes ces mesures sont bien évidemment très séduisantes et vont dans le bon sens, mais compte tenu de trop nombreux «couacs» concernant les aides, les remous budgétaires et autres retards dans le versement des aides agricoles, le report de la nouvelle carte des zones défavorisées, ou les crises à répétition, de nombreux élus de montagne sont inquiets pour l'avenir de la PAC. En effet, l'ANEM (Association Nationale des Élus de Montagne) souhaite préserver l'agriculture de montagne et lui redonner sa place à l'aménagement du territoire dans les prochains objectifs de la PAC. À ce titre, de nombreux documents de réflexion stratégiques et d'orientation budgétaires ont vu le jour.

La récente réforme de la PAC (actuellement en exercice 2014-2020), malgré des modifications importantes des premier et second piliers, poursuit la dynamique de soutien à l'agriculture de montagne.

La réforme de la PAC : tout ce qu'il est bon de savoir

La PAC après 2020

Comme la mise en œuvre de la nouvelle PAC prend beaucoup de retard, l'année 2021 devrait être une année de transition. La France a commencé le travail d'élaboration de son «plan stratégique national», c'est-à-dire la déclinaison nationale de la PAC. Pour l'heure on peut dire que le budget global sera à la baisse. Il se dit que pour ce qui concerne les agriculteurs français, que la baisse pourrait atteindre 15% sur les paiements directs (1^{er} pilier) et 20% sur les aides au développement rural (2nd pilier).

On se dirige vers la convergence des aides PAC. La réforme de base prévoit que le paiement de

base soit attribué sous forme de droits, dont la valeur unitaire sera calculée à partir de l'historique du montant DPB + aide verte de 2021 de l'agriculteur. Entre 2020 et 2022, si la tête de l'exploitation venait à changer, des cas de subrogation (remplacement ou substitution d'une personne) seront sûrement prévus. D'autre part, les droits de chaque agriculteur convergeront au niveau régional ou national, au choix des États, vers une valeur moyenne unique en 2026. Cette convergence interne au pays se fera de manière progressive.

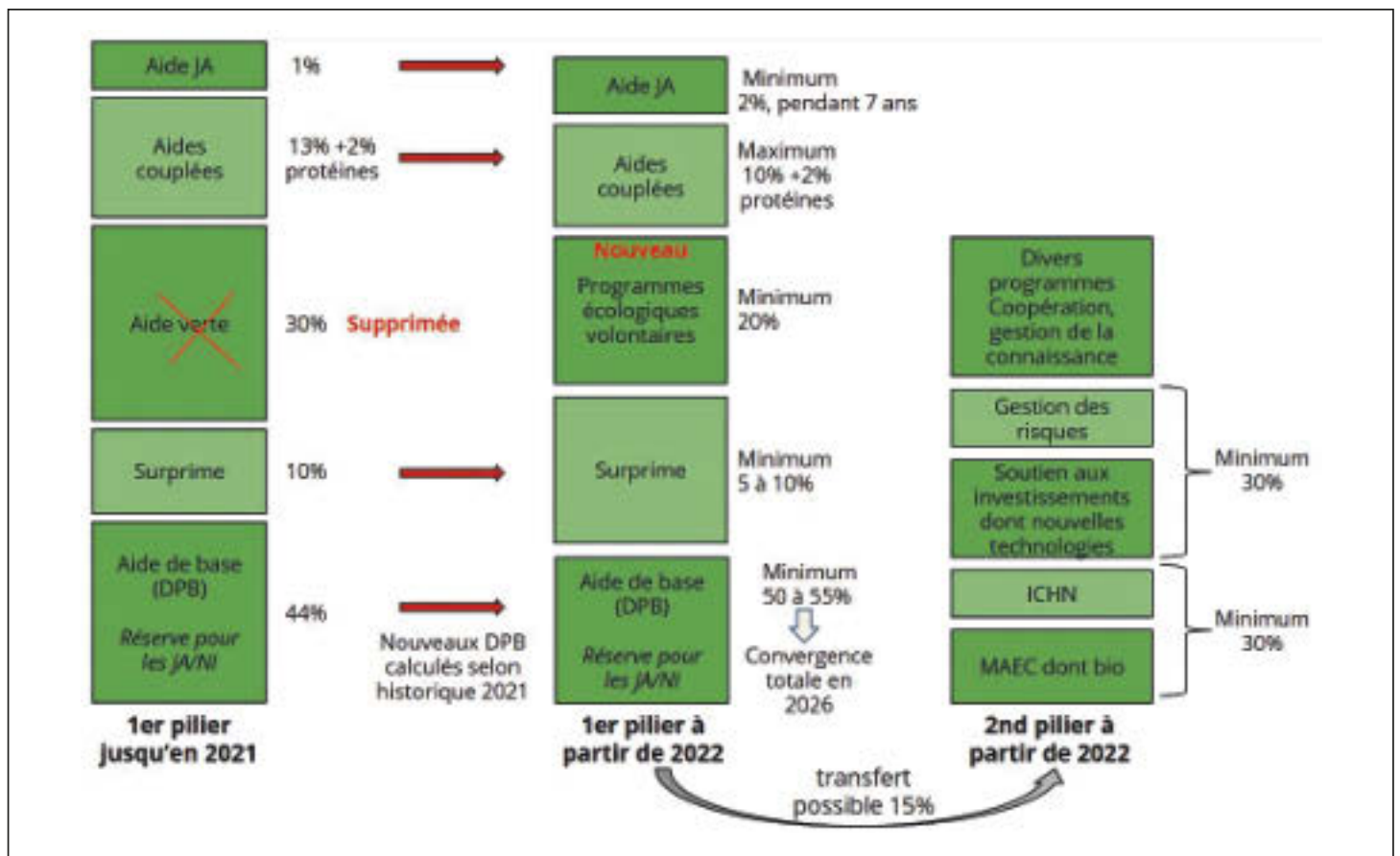


Schéma COGEDIS

En ce qui concerne le verdissement, la PAC de l'après 2020 se revendique toujours plus verte. Un nouveau système de «programmes écologiques» volontaires apparaît dans le 1^{er} pilier. L'aide verte disparaît et les 3 critères précédents (diversité d'assolement, maintien de surfaces d'intérêt écologique et maintien des prairies permanentes) qui la conditionnaient

intégreront la conditionnalité des aides, à respecter pour être éligible à l'ensemble des aides PAC. Enfin, le système de mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) devrait être maintenu.

Néanmoins, beaucoup concluent déjà à une PAC trop complexe. Le fait de devoir passer d'une conformité de contrôle à une conformité

La réforme de la PAC : tout ce qu'il est bon de savoir

de résultats est un nouveau risque de complexifier davantage. De nombreux députés s'accordent à dire qu'«on complexifie encore plus qu'avant. Pour tenir des objectifs ambitieux, il faut arriver à produire quelque chose qui s'énonce bien et qui se comprend bien...» Tout cela irait à l'encontre «du bon sens paysan» Pour d'autres, la nouvelle PAC devrait également travailler à la réduction du changement climatique.

En fin d'année 2019, la Commission européenne a dévoilé ses propositions pour le cadre financier, elle a présenté le détail de ses recommandations et elle a donné le coup d'envoi des discussions sur l'avenir de la PAC pour la période 2021-2027. Sans surprise, la Commission souhaite simplifier la PAC, améliorer la performance économique des exploitations et donner davantage de responsabilités aux États membres quant à la définition des politiques agricoles. L'institution met également l'accent sur les questions environnementales et l'innovation.

Pour être clair:

Ce que la commission propose de garder :

Deux piliers. Dans le premier: une aide au soutien au revenu ciblée sur les «vrais agriculteurs», le paiement redistributif (obligatoire), la convergence des aides, le paiement pour les jeunes agriculteurs et les aides couplées. Un second pilier de la PAC qui amplifie le développement rural davantage axé sur le changement climatique mais peu modifié. Vient s'ajouter un programme pour les petits exploitants

Ce que la Commission veut changer :

En ce qui concerne les paiements directs, la Commission souhaite les recentrer sur les petites et moyennes exploitations et instaurer un mécanisme de dégressivité des aides avec un plafonnement. En d'autres termes cette dégressivité s'appliquerait à partir de 60.000€/an en tenant compte de l'emploi y compris de la main-d'œuvre familiale. Elle veut également mieux faire connaître les outils de gestion des risques et promouvoir l'agriculture connectée. De plus l'environnement sera au

cœur de cette nouvelle PAC. Au total, ce sont 40% du budget qui devraient contribuer à l'action pour le climat. À ce titre, il y a aura une flexibilité accrue avec possibilité de transfert de ressources vers le deuxième pilier afin de couvrir les dépenses sur ces questions.

Ce que la Commission propose de ne pas garder :

Le verdissement, qui pourrait être remplacé par l'écho-scHeme (volontaire) qui est une liste de mesures choisies par les États Membres.

Budget en baisse, PAC simplifiée et Subsidiarité

De toutes les façons, la proposition de budget serait revue à la baisse, de l'ordre de 5 à 15%, et la part du budget européen alloué à la PAC serait alors de 28,5%, à comparer aux 37,6% pour la période précédente (2014-2020).

Pour beaucoup, la PAC actuelle est reconnue comme trop complexe, elle manque de flexibilité. Elle doit encourager davantage la performance. Les États donnent aujourd'hui la priorité au respect de la réglementation Européenne au détriment de la mise en place de politiques nécessaires et adaptées à la performance des exploitations. Même si la PAC doit rester une politique commune, la Commission Européenne souhaite donc intégrer dans sa nouvelle réforme le principe de subsidiarité. On entend ici par subsidiarité le caractère de ce qui est subsidiaire, c'est-à-dire de ce qui s'ajoute à l'élément principal pour le renforcer. C'est donc l'application du principe selon lequel une responsabilité doit être prise par le plus petit niveau d'autorité publique compétent pour résoudre le problème. C'est donc pour l'action publique, la recherche du niveau le plus pertinent et le plus proche des citoyens. Reste à savoir comment certains vont appréhender cette «perte de pouvoir»? Avec la nouvelle PAC, ce sera à chaque État membre de définir des plans nationaux ou régionaux, tout en suivant les objectifs définis par Bruxelles en amont.

La réforme de la PAC : tout ce qu'il est bon de savoir

À l'annonce de ces propositions législatives et pour pallier l'absence de vision stratégique et une réduction prévisible drastique des ressources, d'autres stratégies sont élaborées, alors que toutes les grandes puissances agricoles renforcent leur soutien à l'agriculture. Elles prônent une refondation complète de la PAC autour de quatre nouveaux piliers pour la prochaine réforme, au lieu de deux actuellement. Chaque pilier serait dédoublé. Le piler 1 actuel comprendrait deux axes: renforcer l'organisation économique pour rééquilibrer les pouvoirs de négociation, d'une part et gestion des crises et pilotage des marchés d'autre part. Le second pilier concernerait: la transition environnementale et énergétique et le renouvellement des générations et des investissements.

Dans ce contexte, deux événements inattendus sont venus enrayer cette énorme machine qu'est la PAC et anéantir tout espoir de planning respecté: le **Brexit** et la **Covid 19**.

Autant le premier a-t-il pu être un peu anticipé, autant le second plonge toutes ces réglementations dans une incertitude encore plus grande.

En ce qui concerne le Brexit, il nous faut savoir que le Royaume-Uni contribuait largement au budget européen et ce manque à gagner pourrait avoir des répercussions importantes. Tous les sept ans, le budget européen est renégocié et pour le nouvel exercice la perte due au retrait du Royaume-Uni a été évaluée à 70 milliards de moins, soit 10 milliards par an. Ce chiffre correspond à la contribution nette (la différence entre les contributions au budget européen et les financements reçus) Il est donc inévitable que les budgets seront donc fortement «rabotés», à moins que les plus gros contributeurs nets (Pays-Bas, Suède, Allemagne, Autriche, Danemark, Finlande et France) acceptent d'augmenter leur participation, ce qui reste peu probable. Afin de compenser cette perte, sachant que le budget européen doit toujours être à l'équilibre et ne peut pas emprunter sur les marchés financiers,

les voies possibles sont donc très limitées. Soit l'UE se dote de ressources propres, soit elle met en place une politique de cohésion comme variable d'ajustement, soit enfin elle revoit ses budgets à la baisse. À ce titre elle a publié deux propositions de règlement pour assurer la continuité de la PAC en 2021, consciente que la réforme en cours de négociation ne sera pas finalisée à temps. Tout le monde s'accorde à dire que *«sur le plan budgétaire, il y a un risque de diminution de toutes les lignes»* ce qui ne permettrait pas à l'UE de maintenir *«un standard de production qui est le plus élevé du monde»*.

Afin donc de diminuer les deux impacts Brexit et Covid, et pour compenser «le manque à subvention» les membres de l'UE et plus précisément les régions bénéficiaires pourraient être tentées d'avoir recours aux instruments financiers en prêts ou en garanties émanant de banques ou de fonds d'investissement au lieu de subventions directes. Certaines régions pourraient même profiter de ces «catastrophes» pour les transformer en opportunité et démontrer qu'elles constituent «le bon échelon» pour mettre en place des politiques de soutien au développement.

Reste tout de même l'inconnue post Covid?

Horizon 2023

Sachant que trois principes directeurs sous-tendent la mise en œuvre concrète de la PAC: l'établissement d'un marché agricole unique, la solidarité financière et la préférence communautaire, la réforme de la Politique Agricole Commune après 2020 est dans l'expectative totale. Il était initialement prévu que la prochaine PAC s'applique à partir de 2021, puisqu'elle devait débuter en même temps que la prochaine période budgétaire de l'UE (2021-2027). Néanmoins, il est donc certain maintenant qu'il n'en soit pas ainsi. Au mieux, certains pronostiquent son application au 1^{er} janvier 2022. Conscient de plus que tous les États membres ne sont pas sur la même longueur d'onde. Certains sont convaincus que l'UE devrait moins se concentrer sur les domaines traditionnels comme l'agriculture et plus se

La réforme de la PAC : tout ce qu'il est bon de savoir

focaliser sur les grands défis de notre temps comme la sécurité, le changement climatique et les migrations, et à ce titre des propositions de transition pour assurer la continuité ont été présentées. Ces propositions législatives visent à assurer la continuité de la discipline financière et la flexibilité entre les deux piliers, en assurant que le soutien continuerait à se faire selon les modalités en cours. À ce jour, les plus pessimistes évoquent une coupe de 15% des paiements directs des agriculteurs en fin d'année 2020, avec de plus des baisses budgétaires encore plus sévères des aides du second pilier de la PAC. Il faut être réaliste. On va passer d'un système de conformité à un système de contrôle des résultats. Le vote du budget qui était prévu au deuxième semestre 2020 n'est pas finalisé. Si tout se poursuit au mieux et surtout au plus vite, le budget sera voté début 2021, puis après il y aura les trilogues (réunions tripartites entre le Parlement, la Commission et le Conseil), qui en général durent 18 mois pour les meilleures années. La nouvelle PAC ne peut donc être mise en place avant 2023. Pour cela, la commission de l'agriculture du Parlement européen est parvenue tout récemment à un accord qui permettra de poursuivre le versement des subventions agricoles de l'UE en attendant la prochaine réforme de la PAC, repoussée donc à 2023. Une véritable course contre la montre a débuté pour la mise en place des accords intermédiaires, car la période transitoire devrait être adoptée et pouvoir entrer en vigueur avant le 1^{er} août 2020. L'objectif serait idéalement de parvenir à un accord final avant la fin du mois de juin 2020, lorsque la Croatie passera le témoin à l'Allemagne pour la présidence du Conseil de l'UE.

Dans cette période de doute, d'instabilité et d'incertitude, nos agriculteurs peuvent néanmoins compter sur la lucidité de nombreux parlementaires à leur égard. À ce sujet il est bon de signaler pour conclure, les tout récents propos de la rapporteuse finlandaise, Elsi KATAINEN : « *L'agriculture européenne a besoin de règles claires et d'un financement solide en ces temps incertains, car les producteurs de denrées alimentaires ne peuvent pas travailler dans un cadre prévoyant d'anciennes règles et moins d'argent. Les agriculteurs peuvent prétendre à plus de prévisibilité, de stabilité et de continuité financière, ainsi que d'un horizon clair pour les deux ans à venir. C'est la raison pour laquelle, il serait préjudiciable d'instaurer de nouvelles coupes budgétaires à la prochaine réforme, le financement doit rester au niveau de la période actuelle.* »

Image: Nicolas VADOT

Sources: Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation-Charte d'Agriculture des Hautes-Pyrénées-COGEDIS Expertise comptable-La réforme de la PAC-Auréli Trouvé, UFR agriculture comparée-Conseil de l'Union Européenne: dossiers interinstitutionnels-Cellule de veille et de prospective sur la PAC-Commission Européenne: avenir des finances de l'UE-La France Agricole-Chambre d'Agriculture des Hautes-Pyrénées

2019 - Des aides agricoles très variées



Quand on parle de la Politique Agricole Commune (PAC), on pense forcément aux agriculteurs qui touchent l'aide de Bruxelles. Des subventions, la plupart du temps bienvenues pour favoriser l'élevage, la modernisation des exploitations ou encore l'installation de nouveaux agriculteurs. Chaque année, le Ministère de l'Agriculture publie la liste des allocataires, ainsi que les montants qu'ils perçoivent (site Telepac du Ministère de l'Agriculture, accessible par tous). En 2019, la somme de **77068728 millions** a été allouée au département des Hautes-Pyrénées.

L'occasion de rappeler que la PAC est bâtie sur deux piliers. Le premier, le plus important, environ deux tiers des dépenses concerne les aides directes et porte les mesures de soutien aux marchés et aux revenus des exploitants agricoles. Dans ce premier pilier, La PAC comprend aussi le programme en faveur de la consommation de fruits, de légumes et de lait à l'école. Le second a pour objectif de soutenir le développement des zones rurales de l'Union Européenne.

Les aides européennes apportent aussi

un soutien aux investissements physiques. Il bénéficie certes aux CUMA (Coopératives d'Utilisation de Matériels Agricole), mais pas uniquement.

La PAC prévoit également des mesures spécifiques dans le cadre de l'Organisation commune des marchés (OCM) vitivinicole. Les choses sont très compliquées déplore un député européen, car «la complexité des aides communautaires est doublée par la surcomplexité des règles françaises».

Par ailleurs, la crise sanitaire a mis davantage en évidence la nécessité d'engager l'alimentation, l'agriculture ou l'élevage dans une dynamique de changements et de reconquête. Cette crise a d'ailleurs mis en évidence notre dépendance aux importations pour de nombreux produits. Un sénateur précisait récemment à ce sujet:«*Si la France est la première puissance agricole européenne avec un chiffre d'affaires de 72,5 milliards d'euros (référence 2018) et si elle porte fièrement la médaille d'or européenne pour la production de céréales, de vins et spiritueux et de pomme de terre, sa surface agricole ne cesse de diminuer.*

2019 - Des aides agricoles très variées

Nous importons également près de 50% de fruits et légumes, à des prix inférieurs à nos productions. Il faut se donner les moyens de produire en France.» Le discours est clair, mais souveraineté alimentaire ne signifie pas la fin des importations.

Nos campagnes sont nos territoires d'avenir. Il faut donc reconnecter nos productions agricoles aux demandes alimentaires des consommateurs et non pas uniquement aux demandes de l'industrie agroalimentaire.

Si l'on en croit le succès des «drives» fermiers et des ventes directes à la ferme, cette crise sanitaire aura permis aux Français de redécouvrir leur agriculture et de se rapprocher

des paysans taiseux. Il y a eu une prise de conscience du consommateur sur la capacité de l'agriculture française à produire de la qualité et sur la capacité d'adaptation de toute la chaîne alimentaire. Il nous faut aussi garder en mémoire que la récente crise sanitaire ne peut être dissociée du renouvellement des **générations d'agriculteurs**. En effet, si l'agriculture et l'agroalimentaire représentaient, en 1980, 12% de l'emploi total, ils ne totalisent aujourd'hui que 5%. D'ici à quelques années, du fait du vieillissement de la population agricole, un quart des exploitations pourraient disparaître. Pire, à ce jour deux tiers des agriculteurs, n'ont pas prévu leur transmission. D'où l'épineuse question de la relève.

En ce qui concerne les Hautes-Pyrénées, la Chambre d'Agriculture de Tarbes nous précise que le taux de renouvellement des exploitations, c'est-à-dire la reprise de l'activité après arrêt d'un agriculteur est de pratiquement 1 en zone de montagne (0,9), alors qu'il n'est que de 0,15 en plaine. En d'autres termes la transmission des exploitations est pour l'instant perenne en zone de montagne.

Place de l'Agriculture française			
1ère place	1ère production européenne agricole en valeur avec 72,6 milliards d'€	16,8%	L'agriculture française représente 16,8% du marché agricole européen
50%	La surface agricole utile couvre 50% de son territoire, soit 28,6 millions d'hectares (contre 34,5 millions d'hectares en 1960, soit 17%)	6^e	6 ^e exportateur mondial de produits agroalimentaires
		3^e	3 ^e exportateur européen de produits agricoles
Importation	La France importe 20% de son alimentation, dont la moitié de fruits et légumes qu'elle consomme	11,5%	Les produits agricoles et alimentaires représentent 11,5% du total des exportations françaises

Les différentes aides pour les Hautes-Pyrénées

Pour l'année 2019, on relève 3 478 allocataires pour 228271 habitants, soit 1,52% de la population des Hautes-Pyrénées. La somme allouée a été de 77068728 millions, versée à 2817 exploitations privées et 661 structures juridiques. Ce montant total représente 337,61€ par habitant. Les 661

exploitations regroupées sous une forme juridique représentent 26273112 millions, soit 34,09% du budget total. En dehors des agriculteurs exerçant en leurs noms, on relève d'autre part différents types de structures.

On entend par «agriculteur» la personne ou la structure qui est le bénéficiaire des aides directes: dans le cas d'une société (GAEC, SCEA...)

2019 - Des aides agricoles très variées

c'est la société qui est considérée comme agriculteur (chacun des associés exerçant le contrôle de cette société n'est considéré comme agriculteur que s'il est installé en individuel par ailleurs). On trouve de nombreuses sortes de sociétés comme GAEC (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun), EARL (Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée), SARL (Société Anonyme à Responsabilité Limitée), SAS (Société par Actions Simplifiée), SCEA (Société Civile d'Exploitation Agricole), SCL (Société civile laitière), SICA (Société d'Intérêt Collectif Agricole), ainsi que les groupements communaux comme EPCI - Établissement Public de Coopération Intercommunale, COM SYND, Établissements Public, SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple), CS (Commission Syndicale), CUMA (Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole),

GROUPEMENT FORESTIER et enfin les Groupes Pastoraux et les Associations Foncières Pastorales.

Le Groupe Pastoral permet l'agrément administratif des formes sociétaires multiples sous lesquelles les éleveurs sont rassemblés (société civile, association, syndicat, coopérative, SICA...)

En montagne, de tous temps, les éleveurs ont mis en œuvre des pratiques collectives pour affronter les contraintes sévères qui leur sont imposées. La loi pastorale destinée à éviter l'abandon des territoires pastoraux de montagne a mis en œuvre deux outils juridiques modernes: l'association foncière pastorale (AFP) et le groupement pastoral (GP)

Le tableau ci-dessous détaille les structures juridiques des Hautes-Pyrénées ayant bénéficié d'une aide PAC, ainsi que les montants alloués.

150	GAEC	10 270 674,16
42	Communes	1 390 926,05
10	CUMA	105 138,00
1	SIVOM	10 273,99
1	SIVU	38 328,78
1	SCL	1 578,00
1	SC Elevage	1 578,00
1	SICA	423 600,86
2	EPCI	198 228,96
1	PETR	55 991,54
1	Indivision	2 448,04
1	Monastère	30 892,22
1	Vignerons Madiran	172 941,52
1	GIP CRPGE	108 472,46
263	EARL	8 453 156,96
90	SCEA	2 165 519,56
14	SARL	484 655,57
4	SAS	866 313,55
9	Associations	71 674,97
46	GP (34) - AFP (10)	878 868,32
18	CS	504 123,32
3	GF	37 726,35
661	19% des 3478 sociétés	26 273 111,18 €
		34,09 % du total

2019 - Des aides agricoles très variées

Il est important de noter que les sommes moyennes allouées sont plus importantes quand il s'agit d'une société (GAEC, EARL, SCEA...) que d'un particulier. Pour exemple, les sommes moyennes sont: pour le département 22159€ par bénéficiaire, 18032€ quand il s'agit d'un

particulier et 39747€ s'il s'agit d'une société. En pays Toy, la moyenne est de 47973€ par allocataire, compte tenu des aides destinées aux zones soumises à des contraintes naturelles. Il faut noter que le Haricot Tarbais et le porc noir de Bigorre sont bien soutenus.

Les 5 plus gros bénéficiaires des Hautes-Pyrénées

VIC-EN-BIGORRE	65500	SAS SOJALIM	749 999,97
LOUEY (9)	65290	SICA LE PORC NOIR	423 600,86
CADEAC	65240	GAEC DE L'IRIS	460 380,07
TARBES (15)	65000	Ets PUBLIC GIP CRPGE	301 623,86
CASTELNAU-RIVIERE-BASSE	65700	SCEA MONTUS BOUSCASSE	299 519,71

La SAS SOJALIM (750000€) à titre de soutien aux investissements physiques, est une filiale commune des groupes Avril, acteur majeur dans le secteur des huiles et protéines animales et le groupe coopératif agricole Euralis qui est spécialisée dans la trituration de soja. Elle développe une filière de tourteau de soja 100% d'origine française. La **SICA Le Porc Noir** (423600€), à Louey, est un collectif d'éleveurs. Désormais le Porc Noir de Bigorre connaît une notoriété croissante et les artisans du collectif Padouen sont les garants de la culture paysanne du Piémont Pyrénéen. Le **GAEC de l'Iris** (460380€), à Cadéac, est spécialisé dans l'élevage d'ovins et de caprins. À Tarbes, le **GIP CRPGE** (301623€) est un Groupement d'Intérêt Public-Centre de Ressources sur le Pastoralisme et la Gestion de l'Espace. L'allocation obtenue fait partie de la rubrique: services de base et rénovation des villages en zones rurales. C'est le service pastoral des Hautes-Pyrénées, lien entre recherche et développement dont la double mission est: l'animation pastorale avec la mise en œuvre de la politique pastorale départementale et l'accompagnement des gestionnaires d'estive d'une part, et une mission de prestataires de

services et la gestion de l'espace d'autre part (études, diagnostic et formations). Enfin, la **SCEA MONTUS BOUSCASSE** (299519€), près de Madiran, reçoit un soutien dans le secteur vitivinicole.

Il faut également noter: la SARL Les 2 pics à Poeyferré (275507€) qui fabrique des produits alimentaires, la GAEC DUFFOURC à Arcizac-ez-Angles (202095,34€) élevage d'ovins et de caprins, la cave de Madiran-Crouseilles (172941€) ou la commune de Campan (161875€).

2019 - Des aides agricoles très variées

TOP communes : la somme moyenne allouée pour les 42 communes bénéficiaires est 33117€ (1 390 926/42 communes). Les communes de Campan (161874€), Ossun (148861€) et le CS Vallée du Barège à Sassis (177483€) sont les plus gros bénéficiaires

TOP GAEC : la moyenne perçue pour les 150 GAEC bénéficiaires est de 68471€ (10 270 674/150). 25 GAEC bénéficient de plus de 100000€. Dans cette rubrique la GAEC de l'Iris à Cadéac (460380€) est la mieux pourvue.

TOP EARL : la moyenne pour les 263 EARL est de 32141€ (8 453 156/263). Seules 3 EARL : l'EARL de la Baïse (130694€) à Trie-sur-Baïse, l'EARL SABATHE (120823€) à Luby-Betmont et l'EARL du BORDUN (111100€) à Lafitole, dépassent les 100000€ de dotation.

TOP SCEA : la moyenne pour les 90 SCEA est de 24061€ (2 165 519/90). A ce titre la SCEA MONTUS BOUSCASSE (299519€) reste le plus gros bénéficiaire

PAC et Pays Toy

Parmi les 3 478 structures bénéficiaires des Hautes-Pyrénées, le pays Toy avec ses 15 communes et ses 2823 habitants, représente un peu plus de 1% de la population des Hautes-Pyrénées (1,23%). Pour 2019, **64 allocataires** (soit 2,26% de la population Toy) ont touché une aide PAC. La totalité de la somme allouée est de **3070273 millions d'euros**, ce qui représente 3,98% de la somme allouée au département des Hautes-Pyrénées et 1087,59€ par habitant Toy. Les 64 allocataires sont répartis en: 56 structures nominales, 4 GAEC, 1 SCEA, 1 commune, 1 GP et 1 CS. Ces bénéficiaires ont été postulants à 10 des 25 catégories possibles

d'accès à une aide de la PAC. L'aide découplée qui existait avant 2014, appelée droit au paiement unique (DPU) a été remplacée par une aide en trois parties: le paiement de base appelé DPB (droit au paiement de base), le paiement vert et le paiement redistributif. Le paiement de base est versé en fonction des surfaces détenues par les agriculteurs. En 2019, la valeur moyenne des DPB de l'Hexagone était de 108€/ha. En faisant le total DPB + paiement vert + paiement redistributif, la valeur moyenne dans l'Hexagone était de 233€/ha sur les 52 premiers hectares de l'exploitation. Les répartitions des sommes distribuées au Pays Toy sont les suivantes:

	Nature de l'Aide	Montant	%
1	DPB	633 630	20,63
2	Aide 1ers ha (redistribution)	153 953	4,98
3	Aide verte	441 059	14,36
4	Jeunes Agriculteurs	11148	0,36
5	Aides couplées	185 500	6,04
6	Discipline financière	18 194	0,59
7	Investissements physiques	24 232	0,78
8	Rénovation villages	91 626	2,98
9	Agro-environnement climat	312 446	10,17
10	Contraintes naturelles	1 209 115	39,38

2019 - Des aides agricoles très variées

- 1 - DPB ou Aide de base découplée à la surface: 633630€ (20,63%). Le DPB a pour objectif d'assurer une meilleure répartition des aides entre États membres et entre agriculteurs.
- 2 - Soutien supplémentaire aux premiers hectares-redistributif: 153953€ (4,98%). C'est une surprime et une aide supplémentaire aux DPB activés par les 52 premiers hectares de chaque exploitation.
- 3 - Soutien pour les pratiques respectant le verdissement: 441059€ (14,36%). Il s'agit de l'Aide verte (verdissement). Pour garantir une PAC plus respectueuse de l'environnement. Elle est attribuée sous condition de respecter trois mesures: maintien des pâturages permanents, diversité de l'assolement et surface d'intérêt écologique.
- 4 - Soutien en faveur des jeunes agriculteurs: 11148€ (0,36%). Cette aide est accordée au Jeune Agriculteur durant les 5 premières années suivant son installation.
- 5 - Aides couplées en faveur des produits spécifiques: 185500€ (6,04%). Il s'agit d'aides annuelles versées à l'hectare ou à la tête. Par exemple l'aide à la vache laitière en zone de montagne.
- 6 - Discipline financière: 18194 (0,59%). Cette aide est versée en fonction des plafonds de dépenses fixés pour les pays de l'Europe.
- 7 - Soutien aux investissements physiques: 24232€ (0,78%)
- 8 - Services de base et rénovation des villages en zones rurales: 91626€ (2,98%)
- 9 - Soutien agroenvironnement-climat: 312446€ (10,17%). Ce sont les aides réservées pour la politique de développement rural. Elles concernent les mesures agro-environnementales (MAE) en faveur des jeunes agriculteurs, de la qualité alimentaire, du respect des normes, du bien être animal, de la forêt...
Aide aux zones soumises à des contraintes naturelles: 1209115€ (39,38%). C'est le poste de versement le plus important pour le pays Toy. L'objectif vise à maintenir les activités agricoles dans des zones rurales où les conditions d'exploitation sont difficiles. L'agro-pastoralisme et l'élevage herbager sont généralement prédominants sur ces territoires. Cette mesure compense une partie des pertes de revenu et des coûts supplémentaires des exploitations agricoles situées dans ces zones par rapport à celles implantées en zone de plaine afin de les inciter à poursuivre leur activité.

2019 - Des aides agricoles très variées

Les aides non utilisés en Pays Toy

Il s'agit du Programme en faveur de la consommation de fruits, de légumes et de lait à l'école, de l'Aide dans le secteur de l'Apiculture, de l'Aide au transfert de connaissances et actions d'information, de l'Aide aux investissements forestiers, des aides au boisement et à la création de surfaces boisées et des aides à l'agriculture biologique. La répartition des 64 allocataires et les montants totalisés par commune sont regroupés dans le

tableau suivant. À noter que les agriculteurs éligibles des communes de Gèdre-Gavarnie, Viella et Betpouey ont bénéficié de 1820993€ (59,31% de la totalité versée au Pays Toy). Les trois communes d'Esterre, Luz Saint-Sauveur et Viscos n'apparaissent pas comme bénéficiaires. À titre de comparaison, voici les sommes perçues par les allocataires d'autres vallées montagneuses des Hautes-Pyrénées.

- Pays Toy** (15 communes - 2823 habitants-64 allocataires - 3070272) moyenne : 47973€. Gèdre-Gavarnie (955790€) reçoit la plus importante dotation.
- Vallée d'Aure** (32 communes - 6088 habitants - 136 allocataires - 4978 157€) moyenne : 36604€. La commune d'Azet (536573€) est la mieux dotée.
- Vallée du Louron** (14 communes - 1209 habitants - 43 allocataires - 1406 860€) moyenne : 32 717€. C'est Loudenvielle (505606€) qui perçoit la plus forte somme.
- Val d'Azun** (10 communes - 2 174 habitants - 103 allocataires - 3319 222€) moyenne : 32225€. La dotation la plus élevée est Arrens-Marsous (1152001€)
- Vallée de Campan** (10 communes - 5 581 habitants - 102 allocataires - 3115 765€) moyenne : 558€ avec la ville de Campan (1 889650€) comme principale bénéficiaire.

Communes Toy - PAC 2019					
	Communes	Habitants	Nbre Alloc.	Montant par communes	%
1	Barèges	163	1	13391,74	0,43
2	Betpouey	87	8	405572,63	13,21
3	Chèze	48	4	125885,14	4,10
4	Esquièze-Sère	401	3	233920,34	7,610
5	Esterre	191	0	0	0
6	Gèdre/Gavarnie	345	22	955790,22	31,13
7	Grust	37	2	60603,25	1,96
8	Luz	966	0	0	0
9	Saligos	107	7	10,09	10,09
10	Sassis	80	1	177483,26	5,78
11	Sazos	129	6	242914,27	7,91
12	Sers	114	2	56790,20	1,84
13	Viella	88	7	459450,61	14,96
14	Viey	32	1	28732,10	0,03
15	Viscos	35	0	0	0
	PAC 2019	2823	64	3070272,90	100

2019 - Des aides agricoles très variées

Conclusion

Il faut rester vigilant car les derniers accords européens consentis par quelques pays réticents ont été assortis d'une promesse de réduction de leur contribution. Si tel est le cas les prochaines aides consenties à nos agriculteurs seront d'évidence revues à la baisse. Il faut également déplorer que la loi de Pareto s'applique hélas aussi à l'agriculture, car 20% des agriculteurs «consomment» 80% des aides possibles, sachant de plus que les grosses contributions reviennent de façon trop inégale aux grosses exploitations.



Image: PIXABAY.com (licence libre pour usage commercial)

Sources: Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation-Fichier Telepac-Agriculture et Territoires-Chambre d'Agriculture des Hautes-Pyrénées-Réseau rural Français

Sans grande révolution, la future PAC vire au vert, mais ne convainc pas tout le monde.

Les récentes critiques avaient mis en évidence le déséquilibre des aides entre agriculture industrielle et petites structures. Dans ce contexte, le Parlement européen a voté le 23 octobre dernier des mesures destinées à davantage «verdir» la PAC, qui s'appliqueront à partir de 2023. Trois textes de la future Politique Agricole Commune (PAC) 2021-2027, ont été retenus avec une ambition clairement affichée sur le volet environnemental. Il faut de plus s'attendre à des pratiques environnementales renforcées.

Le prochain budget de la PAC sera de 387 milliards pour 7 ans. C'est le premier poste budgétaire de l'Union Européenne (1/3 des dépenses). Les eurodéputés devront consacrer au moins 35% du budget du développement rural à des mesures liées à l'environnement et au climat. Ils se sont également montrés soucieux de mieux protéger les petites exploitations. Le vote a mis en évidence une intention progressive de réduire les paiements directs annuels aux agriculteurs au-dessus de 60K€ et de les plafonner à 100K€.

Les écorégimes (ou échoshemes) ont été au centre des débats. Il s'agit des dispositifs qui comprendront des mesures et des objectifs environnementaux renforcés que les états membres auront l'obligation de mettre en œuvre. En ce qui concerne le pourcentage des aides directes (1^{er} pilier) celui-ci a pour l'instant été arrêté à 20% alors que la France souhaitait 30%.

Il faut également rapporter que les textes votés prévoient de donner une marge de manœuvre plus importante aux gouvernements en ce qui concerne la distribution des fonds.

Les stratégies adoptées déjà au printemps 2020 visaient notamment à réduire de 50% l'usage des pesticides d'ici à 2030, tout en réservant un quart des terres aux cultures biologiques.

On s'oriente vers une stratégie destinée à mieux protéger la biodiversité, la Commission ayant préconisé de placer «sous protection» 30% de la surface terrestre et maritime de l'Europe.

Sur ce thème, l'Agence européenne pour l'environnement dénonce la menace de la faune et la flore par l'agriculture intensive, l'urbanisation incontrôlée, le constat d'un tourisme intensif, la pollution quasi permanente, la sylviculture non durable et bien entendu le changement climatique.

Il faut donc s'attendre à un renforcement des conditions vertes déjà existantes. Les Etats membres auront pour obligation d'instaurer des mesures pour le développement des cultures de protéines végétales afin de diminuer la dépendance aux importations.

Aujourd'hui la distribution des aides ne se fait qu'à l'hectare. Pour mieux équilibrer le calcul des répartitions, la notion de prise en compte de l'actif agricole a été décidée. On notera également le doublement des aides pour les jeunes agriculteurs. Des notions de plafonnement ont été également introduites, même si les écologistes les estiment trop hautes. Enfin, en ce qui concerne le paiement redistributif, l'ambition est de privilégier l'installation de nouvelles exploitations au lieu de se consacrer à l'agrandissement de celles déjà existantes.

Pour certaines organisations syndicales la nouvelle réforme est jugée courageuse, alors que pour d'autres le compte n'y est pas. Certains souhaitaient un chantier plus radical du modèle agricole jugé encore trop productiviste. Il est clair que le changement de modèle agricole tant attendu ne sera pas au programme des sept prochaines années. Pour les écologistes enfin, c'est un constat catastrophique, voire même une erreur historique, car rien ne conduit vers un changement de modèle. Avec l'application de plans stratégiques nationaux, les verts dénoncent une renationalisation d'une politique «qui n'a plus rien de commune».

En conclusion, rien n'est encore figé, car des trilogues entre Conseil, Parlement et Commissions vont être réalisés entre les mois de mars et juin 2021, avec comme principal objectif d'accorder les ambitions de chacun sur les textes communs.



Parmi les nombreuses espèces qui composent la famille des Morchellacées se trouve ce fameux champignon alvéolé de couleurs sombre, jaunâtre le plus souvent rougeâtre. C'est celui qui apparaît le premier dans nos vallées et qui en mobilise plus d'un pour aller à sa recherche. Il s'appelle la Morille commune, côtelée, ronde, Morillon à pied blanc, conique à pied jaune. On peut aller à sa découverte de la fin février aux premiers jours de juin en fonction des étages d'altitude et des conditions atmosphériques. Elle apparaît jusqu'à 1500 mètres environ, rarement au dessus. Sa cueillette est probable pratiquement dans tous les coins du pays Toy. Elle a cependant des endroits qui lui sont plus favorables à son développement. Pour la découvrir il ne faut pas se fier à l'odorat. La meilleure des vertus est la marche au pas de «pépère». Elle est si discrète qu'elle demande une attention toute particulière à cause de sa couleur qui se confond souvent avec les reliefs sur lesquels elle se produit.

Sa consommation exige de la précaution. Il ne faut jamais manger une morille crue à cause de sa substance toxique l'Hémolysine qui ne disparaît qu'à la cuisson. Il faut faire attention de ne pas la confondre avec le Gyromitre qui présente des similitudes car l'ingestion est réputée mortelle.

Ce champignon de printemps, de prestige, fait partie des plus convoités pour son goût très particulier, très fin. Une fois le pied coupé il faudra le passer rapidement sous l'eau pour nettoyer les alvéoles puis le sécher avant de le faire cuire étuvé au beurre 15 minutes pour que la toxine disparaisse. Il pourra après être cuisiné en poêlée, en velouté ou avec des œufs brouillés ou encore pour accompagner des plats de renommée.

Après ces informations sur ce succulent produit, il ne reste plus qu'à attendre le début de la saison pour joindre l'utile à l'agréable. L'utile se conçoit par les bienfaits de la marche puisque très conseillée de nos jours; l'agréable sera couronné par l'abondance du produit recherché si l'attention est bien effective et constante.

Pour tous les adeptes de promenades sur les terrains boisés ou non la patience est de mise en attendant que la bonne saison arrive. Le fair-play sur la propriété d'autrui sera source de respect et de bonnes rencontres. Même à la campagne il faut partir avec l'idée de donner aux autres ce que l'on attend d'eux. Au retour votre désir pourrait être récompensé d'une aussi belle cueillette que celle qui vous est présentée sur la photographie ci-dessous et qui correspond à une récolte de la saison 2020.



La photographie de gauche représente le champignon comestible. Celle de droite qui lui ressemble parfois mieux sur le terrain est le Gyromitre à la substance mortelle. Ne pas confondre... ne pas le cueillir.

Bonne chance à toutes et à tous qui au moment venu allez battre la campagne pour assouvir vos désirs. Il ne reste plus qu'à remercier cette terre qui nous accueille et nous recueille et qui entretemps nous promet de bons produits et le plaisir d'évoluer sur son relief pour notre bien être. Les mots de la fin seront simples et porteurs d'optimisme «BON APPETIT».

Une Restructuration malgré la pandémie

Depuis avril 2019, Esquièze-Sère a fait l'objet d'une restructuration complète de son centre de village et plus particulièrement de la place du Marcadaou, du parvis de la mairie, de l'ancienne friche dite de la DDE et de l'espace face à l'école.

Cette opération est le fruit d'une préparation approfondie qui a débuté avec la municipalité élue en 2014 et conduite par Patrice Vuillaume, comme maire. Elle a été terminée au cours de l'année 2020 avec la nouvelle équipe élue et le même maire. Cette opération, il faut le souligner, a été réalisée malgré les difficultés suscitées par la pandémie en cours.

L'objet de cette restructuration a été multiple, à la fois amélioration, rénovation et valorisation du centre-ville. La place du Marcadaou se caractérise par sa situation géographique qui en fait un véritable carrefour. Elle donne accès au village lui-même et à l'école, à l'avenue du Barège, à Sère et au Pont de Luz ; elle ouvre encore sur la route de Vizos et la promenade nouvelle qui mène le long du Bastan à Esterre. En outre, le quartier constitue un centre commercial et hôtelier, au milieu d'éléments historiques ou culturels, comme le château médiéval de Sainte-Marie ou l'ancienne gare du tramway.

Les travaux de l'ensemble ont duré de longs mois, interrompus, d'abord, en 2019 durant les périodes touristiques été-hiver, puis en mars 2020 par suite des mesures du confinement du covid-19. Leur réception générale n'a pu être effectuée qu'en juillet 2020.

L'opération a été d'envergure :

- Création d'un parking de 120 places face à l'école avec une zone de retournement pour les longs véhicules,
- Réfection complète des réseaux d'assainissement, d'eau potable, du réseau d'eaux pluviales et agrandissement des trottoirs ainsi que la restructuration de la voirie outre diverses adaptations immobilières.
- L'accès à la mairie a été aménagé pour les handicapés, son parvis a vu sa clôture renouvelée ainsi que ses plantations, cependant que le monument aux morts a été légèrement déplacé pour une approche plus adaptée lors des commémorations

Ainsi, la place est devenue une sorte d'esplanade arborée, libérée des véhicules qui l'envahissaient pour lesquels un nouveau parking a été ouvert à proximité immédiate. Elle offre désormais des bancs de repos, une fontaine à quatre têtes, une circulation aisée pour piétons grâce à de larges trottoirs et pour les véhicules une voie plus dégagée mais réglementée à 30 km/h.

Avec cette restructuration, des éléments historiques du site ont aussi été mis en valeur. Ainsi devant les anciens bâtiments de la gare du tramway et du PCL et sur le trottoir qui autrefois était l'accès à la gare, des voyageurs avec leurs bagages sont apparus en forme de silhouettes échappées de toiles impressionnistes (Berthe Morizot, Claude Monet et Camille Pissaro) préfigurant le lieu d'exposition voisin, le HANG-ART. Une ancienne pendule de gare a aussi été réinstallée pour compléter l'évocation. Et pour répondre à la curiosité des passants, un panneau rappelle l'aventure du tramway qui s'était implantée à Esquièze-Sère durant une partie du dernier siècle.

De même, l'austère immeuble (ancienne propriété de la DDE) avec ses baies aveugles, servant de garage pour les tramways du PCL, a été conservé selon la volonté de l'architecte des bâtiments de France mais a totalement bénéficié d'un nouveau look : sa toiture a été refaite et ses hautes baies en forme d'arches sont désormais ouvertes avec des vitrages protecteurs. Ainsi ce bâtiment est devenu un lieu culturel, baptisé pour cela de façon significative « le HANG-ART ». Il est destiné, en effet, à accueillir des expositions d'art contemporain.

Soulignons qu'il s'agit là d'une novation insolite sur le plan local : elle a été réalisée en partenariat avec le Frac d'Occitanie (Fonds Régionaux d'Art Contemporain) et surtout le soutien de Jean-Louis Moudenc, maire de Toulouse. Intéressé par l'initiative de la

Une Restructuration malgré la pandémie

municipalité d'Esquièze-Sère, il a jugé opportune cette diffusion de l'art contemporain dans la mesure où elle peut atteindre un très large public en priorité les touristes mais également les curistes, les scolaires, les valléens, et cela « dans une zone éloignée de la capitale régionale ... et sur la route des grands sites classés à l'UNESCO, tels que le Pic du Midi et Gavarnie ». Ce projet de diffusion s'inscrit parmi les missions confiées à l'institution des « Abattoirs », dénomination surprenante mais en l'occurrence elle est celle du musée d'art moderne et contemporain de la Ville de Toulouse.

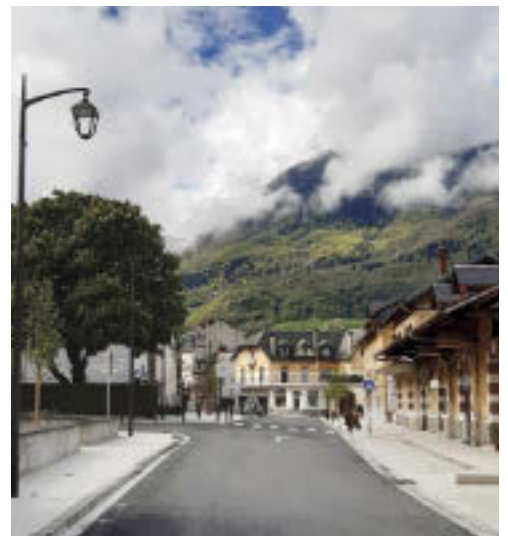
Cette initiative constitue, pour notre Vallée, un pari audacieux sur l'avenir, murmurent certains esprits car un tel art est parfois incompris de nos concitoyens en raison de ses aspects insolites voire provocants ou peu accessibles à des générations de montagnards et autres curistes plutôt élevés dans des arts traditionnels ou classiques ou artisanaux. Cette objection est réelle mais ne saurait constituer une raison contre ledit projet. Il n'est pas insensé de penser qu'une telle offre puisse inciter les personnes disponibles que sont les touristes, vacanciers et curistes, malgré leurs a priori, à une visite au « HANG-ART », pour découvrir l'exposition d'un art peu connu, enrichir leur culture sur ce point ou simplement se distraire un jour de pluie. Une telle fréquentation des lieux remarquables se vérifie sur d'autres plans telles la

visite des églises de la vallée, du Musée de Luz, du Château, de la maison de la Vallée et des Thermes.

L'autre pôle d'intérêt est le Château de Sainte-Marie : il porte ce nom en raison de l'oratoire qui lui préexistait et qui a survécu jusqu'à la Révolution. Mais, ce château est aussi le siège de la légende du chevalier Baiard qui a donné son nom à une danse que le village d'Esquièze a souvent représentée dans le passé et dont il préserve le souvenir. Utilisant ce cadre et dans le but de valoriser le passé, la municipalité envisage aux pieds du château, sur le nouveau parking, de présenter une scène illustrée par une silhouette évoquant cette légende.

Enfin, la question que peuvent se poser les contribuables d'Esquièze-Sère, porte sur le coût de ces grands travaux. Selon les comptes présentés par M. Patrice Vuillaume, le montant total des dépenses est de l'ordre de 1.7 millions d'euros dont près de 35 % sont couverts par des subventions publiques. C'est un projet ambitieux qui a été mené mais qui a pour objectifs une offre touristique renforcée et une mise en valeur du patrimoine qui devrait profiter à tous.

Nous laisserons le dernier mot au Bulletin Municipal de juillet 2020, « *La Vallée a désormais une entrée d'agglomération qui propose plus d'espaces, plus de luminosité et engage le touriste à découvrir notre patrimoine* ».



Vues de la nouvelle perspective du Marcadaou

Décès en pays Toy

En pays Toy, les décès survenus du 01/12/2019 au 20/11/2020.

Des pensées très amicales des adhérents de la SEM Luz pour les familles endeuillées.

CRAMPOU Pascal 65120 CHEZE
LABIT MOURE Marguerite, 82 ans, 65120 GEDRE
CAUSSIEU Jeanne née SOUBERVIELLE, 81 ans, 65120 LUZ-SAINT-SAUVEUR
CAZAUX-LAPEYRE Jean, 88 ans, 65120 ESQUIEZE SERE
MILLET, née CUMIA Marie-Louise, 65120 GEDRE
CASTAGNE, née COUMETTOU, 87 ans, 65120 LUZ-SAINT- SAUVEUR
BAREILLES, Justine, 74 ans, hameau les Astes 65120 LUZ-SAINT-SAUVEUR
ANCLADE Jean, 100^{ème} année, 65120 ESTERRE
BORDES Germain, 88 ans, 65 GAVARNIE et 64 IDRON
ADAGAS Charlotte, née BAYONNE, 87 ans, 65120 LUZ-SAINT-SAUVEUR
DUBIE Jean Marcel, 53 ans, 65120 GEDRE
LAFARGUE Madeleine, 65 BOURG- DE- BIGORRE et 65 LUZ-SAINT- SAUVEUR
CASTAGNE Henri, 76 ans, 65120 SALIGOS
POULOU Paulette, née SOUCAZE, 81 ans, 65120 SALIGOS
COULOM-TOYE Léonie née HERBAS, 101 ans, 65120 ESQUIEZE-SERE
MARCOU Pierre, 87 ans, 65120 BAREGES
MORENO Marie-Louise, née BOUVIER 65120 LUZ –SAINT- SAUVEUR
HERBAS Roger, 84 ans, 65120 LUZ –SAINT- SAUVEUR
TRESCAZES Claudie, née MANAUT, 73 ans, 65120 ESTERRE
CAZAUX Lucienne, 71 ans 65120 BAREGES
POILVERD Michèle, née TEYTAUT, 78 ans, LUZ- SAINT- SAUVEUR et MULHOUSE
MAJESTE Marie, née BORDE, 86 ANS, 65120 ESTERRE
BOUVIER Nanou, 65120 ESQUIEZE-SERE
FERNANDEZ Germain, 85 ans, 65120 LUZ-SAINT-SAUVEUR
BOYRIE Marie-Thérèse, née LIE, 94 ans, 65120 GEDRE
HERNANDEZ Raymonde, née GAILLARDOU, 94 ans, 65120 ESQUIEZE-SERE
LORT André, 66 ans, 65120 BETPOUEY
HETZLEN Michèle, née ALAUZY, 86 ans, 65120 LUZ-SAINT-SAUVEUR
BEAR Marie-Thérèse, 65120 ESQUIEZE-SERE
TASTET Monique, née MARCOU, 92 ans, 65120 BAREGES
MANAUD Pierre, 95 ans, 65120 ESQUIEZE-SERE et 64 MONEIN
LABIT Germain, 86 ans, 65120 GEDRE
DA SILVA Jeannot, 91 ans, 65120 LUZ-SAINT-SAUVEUR
CASTILLE Denise, née BRESSET, 96 ans, 65120 LUZ-SAINT-SAUVEUR
PUJO-VISCOS Armand, 90 ans, 65120 GAVARNIE
DA SILVA, André, 55 ans, 65120 LUZ-SAINT- SAUVEUR
CRAMPETTE Marie, 91 ans, 65120 BAREGES
HERRET Thérèse, née NOGUE, 92 ans 65120 VIZOS
SOUBERCAZES Claude, 87 ans, 65 SAINT-SAVIN et 65 SAZOS
SOULERE Francine, née CUMIA, 90 ans, 65120 GAVARNIE- GEDRE- DESSUS
LESCOULES Aurore, née DE LOS ANGELES, 65120 LUZ-SAINT- SAUVEUR
SOULERE Élisabeth, née LABIT, 93 ans, 65120 GEDRE-DESSUS
SOULERE Marie-Rose, 65120 GEDRE-DESSUS

L'un de nos auteurs publiés depuis longtemps, à savoir, Madame Céline Bonnal, ancienne présidente de notre association, n'a pas souhaité que tous les articles qu'elle nous avait fait parvenir, depuis l'édition de 2019, et auxquels nous donnions libre accès dans cette revue, ne soient disponibles. C'est la raison pour laquelle cet article n'est pas disponible à la lecture.

L'un de nos auteurs publiés depuis longtemps, à savoir, Madame Céline Bonnal, ancienne présidente de notre association, n'a pas souhaité que tous les articles qu'elle nous avait fait parvenir, depuis l'édition de 2019, et auxquels nous donnions libre accès dans cette revue, ne soient disponibles. C'est la raison pour laquelle cet article n'est pas disponible à la lecture.

L'un de nos auteurs publiés depuis longtemps, à savoir, Madame Céline Bonnal, ancienne présidente de notre association, n'a pas souhaité que tous les articles qu'elle nous avait fait parvenir, depuis l'édition de 2019, et auxquels nous donnions libre accès dans cette revue, ne soient disponibles. C'est la raison pour laquelle cet article n'est pas disponible à la lecture.

L'un de nos auteurs publiés depuis longtemps, à savoir, Madame Céline Bonnal, ancienne présidente de notre association, n'a pas souhaité que tous les articles qu'elle nous avait fait parvenir, depuis l'édition de 2019, et auxquels nous donnions libre accès dans cette revue, ne soient disponibles. C'est la raison pour laquelle cet article n'est pas disponible à la lecture.

Hommage à un ami disparu

Issu d'une vieille et honorable famille angevine, le Docteur Pierre Foyer était arrivé à Luz en 1956.

Atteint d'une forme très bénigne d'asthme, il avait, en raison de cela, choisi dans les Pyrénées, une localité de moyenne montagne.

Il venait de terminer le service militaire de santé comme médecin auxiliaire. Pour cela, il avait été affecté au Sahara algérien qui, alors, faisait partie d'un département français.

C'est là qu'il avait épousé Yannick. Ils s'étaient connus durant leurs études en Métropole. Tous deux avaient été subjugués par ce territoire, pourtant réputé inhospitalier et désertique ! Bien plus tard, ils en parlaient encore avec émotion et empathie.

À leur retour, ce fut l'installation à Luz et le début d'une nouvelle vie. Très rapidement fut créée une patientèle appréciant la compétence et la disponibilité sans faille du nouveau médecin.

À cette époque le service des urgences n'existait pas : le médecin de campagne était disponible, de jour comme de nuit, pratiquement toute l'année.

Sur le plan personnel et familial, c'était le début des années heureuses.

La naissance de trois enfants vint compléter cette notion de bonheur.

Quelques années plus tard, deux jeunes luzéens conscients de la notoriété acquise par Pierre, vinrent le solliciter pour qu'il prenne la tête d'une liste municipale. Ayant accepté, et le scrutin suivant leur ayant été favorable, Pierre fut élu maire.

Dès lors ce Conseil Municipal se trouvait composé de membres de sensibilités différentes, voire même opposées, ce qui aurait pu nuire à son efficacité ; heureusement il n'en fut rien.

En fin de mandat, le maire pouvait même se féliciter des décisions, souvent importantes, votées à l'unanimité de ses conseillers.

Bien entendu, tout ne se fit pas sans oppositions, ni même moqueries, en France, n'est-ce pas... Les critiques sont abondantes, multiples et variées !

C'est ainsi que le Maire pouvait avec humour raconter l'anecdote suivante :

Dans les années soixante, lors de la construction de la piscine, un Toy ancienne génération lui avait dit de façon débonnaire : « Docteur, votre future piscine ne servira à rien et, un jour, il y poussera... du cresson ! Quant à la station de ski, et malgré elle, les ours se promèneront dans les rues. ». On connaît la suite : la piscine rencontre un grand succès ; d'ailleurs, grâce à l'initiative d'un voisin ami de Pierre et avec le vote unanime du Conseil Municipal, elle a été baptisée du nom de son initiateur ; et... les ours ne se promènent pas encore dans les rues !

Parmi les réalisations durant les deux mandatures, l'une d'entre elles avait pour Pierre un sens particulier : le jumelage d'une ville allemande de Bavière, Hochberg, avec Luz. C'était pour lui le symbole de la réconciliation Franco-Allemande après trois guerres successives.

Hasard de la vie : son beau-père, professeur d'allemand, avait été détenu comme prisonnier de guerre en 1940 dans un camp près d'Hochberg !

Puis vint l'heure de la vieillesse, de la maladie, des chagrins et des deuils.

La disparition accidentelle d'une de ses petites-filles.

Le décès de Yannick, venant s'ajouter au désarroi du médecin face à la maladie incurable.

Hommage à un ami disparu

Arrivé à l'hiver de sa vie, Pierre avait cependant conservé un peu de son humour. Ainsi lorsqu'il lui arrivait de rencontrer un de ses anciens patients, mis au monde par ses soins des décades auparavant, il disait : « Je ne vous avais pas reconnu, pourtant vous n'avez pas changé !!! ».

Tel était le Docteur Foyer : mélange de culture, d'humanisme et de bonté.

Merci, pour les malades soignés avec bienveillance.

Merci, pour les réalisations municipales que tu as faites.

Merci, de m'avoir permis d'être un de tes amis.

Tes enfants te surnommaient affectueusement « petit pierre ».

Nous, nous pensons que « petit pierre » était un « grand monsieur ».

Adieu, ami, je pense que les Toys ne t'oublieront pas.

A. Baget
Luz 2020.



L'homme attaché aux vertus



Le sept février deux mille vingt le bâtiment à l'enseigne «le forum» à Luz-Saint-Sauveur est le théâtre d'une superbe soirée empreinte d'amitié et de partage. L'auteur de cette rencontre n'est autre qu'un homme de grand talent et de devoir. Enumérer les nombreux autres qualificatifs qui lui sont attribués serait prendre le grand risque d'en oublier des principaux. Cette rencontre fort bien pensée et organisée a au préalable nécessité un puissant appel de mémoire pour retracer les dix années passées en pays Toy, pour marteler les faits les plus importants qui ont marqué cette décennie. Rien n'a été négligé ni oublié. Au contraire bien réactualisés et expliqués à tel point que les nombreux amis qui occupent La grande salle du forum se pressent au devant du podium à la recherche de la meilleure écoute. D'ailleurs la grande salle apparaît d'une dimension réduite tant les amis sont nombreux. Celui qui vient dire adieu ou au revoir n'est autre que le major de Gendarmerie Yves Moreilhon juste avant de quitter le pays Toy pour une retraite méritée.



La prise de parole



L'assemblée muette, attentive

Derrière le pupitre l'acteur l'orateur s'adresse à l'auditoire. À partir de ce moment plus un bruit. Seule sa voix résonne. Les mots qui composent les phrases captivent. Son discours n'est entrecoupé que par des applaudissements très nourris. Le texte en sera le suivant :

Madame la Députée, chère Jeanine, mesdames les Sénatrices, chère Viviane et chère Maryse monsieur le conseiller départemental, cher Louisou, monsieur le Maire, madame la Sous-Préfète, mon Colonel, mon Capitaine, mesdames et messieurs les chefs de service, mesdames et messieurs les élus, mesdames et messieurs les Officiers, sous-officiers, retraités, de la gendarmerie, de la Police Nationale, de l'armée de terre, de l'armée de l'air, des sapeurs-pompiers, jeunes gendarmes adjoints volontaires, mesdames et messieurs, chers amis.

Merci tout d'abord pour ces propos laudatifs même si je doute qu'ils puissent qualifier aussi avantageusement un aussi petit homme. Mais cela m'importe peu, je vous ferai l'aveu, d'apprécier à leur juste valeur ces louanges rendues de mon vivant et en mesure le goûteux privilège.

Merci à vous Monsieur le Maire pour avoir mis à disposition de cet événement cet extraordinaire antiquité romaine qui ramène Napoléon III à son état de benjamin.

En premier lieu, je tenais à tordre le cou à une rumeur persistante selon laquelle, je quittais le Pays Toy, pour bénéficier d'une promotion. Dans notre jargon, nous parlons d'avancement. La question que je vous pose à mon tour. Une promotion au-delà de ce territoire existe t'elle ? La réponse est contenue dans la question et d'évidence elle est négative.

La deuxième précision que je souhaiterais apporter étant que je ne prononcerai plus le mot retraite, ce terme étant peu glorieux pour un homme de devoir. La vérité provenant parfois de l'autre côté de la chaîne pyrénéenne, fait état de « jubilation ». Pardonnez chers linguistes hispanisants ma



jota imparfaite, mais ce terme paraît plus approprié à ma situation.

Ce soir, en votre honneur je vous propose « le chant du cygne » à la version « Toy ». Je jouerai, non sans quelques craintes, car abattre comme unique carte, celle de la sincérité, rend l'exercice périlleux. Votre présence ici, en très grand nombre, constitue une véritable reconnaissance de l'action de la gendarmerie en « Pays Toy ». En outre, elle me conforte à l'idée que je ne pouvais rêver d'un meilleur départ.

Dans une vie professionnelle, nous sommes les témoins souvent passifs, de beaucoup de départs, avec une marge, la sienne, qui se rétrécit au fil du temps, telle une peau de chagrin. Tant et si bien que le jour, où son heure arrive, il est difficile d'en percevoir l'imminente issue. Pour qui sonne le glas!

Par conséquent, je vous invite à l'indulgence, car voyez-vous, c'est la première fois que j'assiste à mon propre départ.

D'ailleurs vous ne me ferez pas l'offense, avant de nous dire adieu, de me priver d'un dernier discours, d'Abondance. Comme à un vieil homme à qui l'on accorde une dernière volonté.

Le service public comme un hymne à l'amour

Une vie consacrée à la défense du bien commun. Ce service public si joliment enserré dans cette jolie formule : « Le service public c'est le patrimoine de ceux qui n'ont rien ».

La qualité requise ? L'atout maître ? Le cœur, cette qualité qui a du sens. Il s'ajoute par son essence à tous les autres sens. Le toucher pour ressentir, l'écoute qui apaise, le regard qui dissuade ou comprend, le goût du travail accompli, l'odeur du terroir.

L'humain avec un grand H écrit en lettre capitale. Cet humain qui doit présider à toute autre considération. Les 3 H mon Colonel, comme humanité, humilité et humour. Le H d'une humanité si chère à Cathy qui résonne en moi par son bel effet sémantique.

Je déplore aujourd'hui que ce terme évocateur de bienfaits soit en mille lieux, dégradé, disgracié, outragé.

Une cérémonie de départ vers de nouveaux horizons ne se résume pas à l'édification d'un culte de la personnalité. Non, c'est surtout l'occasion de rendre hommage, d'adresser publiquement, solennellement, sa gratitude aux personnes qui ont contribué à votre construction de chef. Des personnes sans qui, le champ des possibles, eût revêtu une mine peu reluisante.

À cet égard, en Pays Toy, des gendarmes s'évertuent à redonner au service public ses lettres de noblesse, son lustre originel.

Le gendarme devient tour à tour, dans une parfaite synchronisation, le conseiller, le guide, le père fouettard, le sauveteur, l'agent verbalisateur, le montagnard aguerri, l'exemple, l'ami, le médiateur, le dernier rempart.

Vos efforts conjugués ont dès à présent permis d'inscrire la brigade de Luz dans son biotope montagnard.

Intégré, enraciné au cœur d'un territoire à l'histoire ancienne, riche et douloureuse, nous nous adaptons et sommes garants des équilibres d'une société rongée par le doute et la peur.

L'émanation de ce si rassurant sentiment de sécurité est l'œuvre de femmes et d'hommes résolus et convaincus qui veillent jalousement à sa réalisation. Je souhaiterai ce soir mettre en avant quelques uns d'entre eux. Mes fidèles de la première heure, mes glorieux anciens. Vous, dont la bravoure, la discrétion se confond à une si rare loyauté, me pardonnerez cet intimidant éclairage.

L'homme attaché aux vertus



Le « vous » est toujours préférable au « je ».

- Bernard et la doyeneté en récompense. Que d'aventures épiques. Une jeunesse retrouvée.
- Philippe et ton sens de l'hérédité. Celte, certes. Philippe et ce devoir de mémoire si précieux.
- Didier et ton sens de l'accueil si âprement défendu. Un accueil sans écueil, sans charte ni slogan. Un accueil à la dimension humaine et chaleureuse. Un accueil cristallin.
- Michel et l'ambition sans cesse renouvelée de perpétuer la transmission de notre héritage à notre jeune relève. Notre histoire, nos traditions, notre savoir-faire, notre savoir vivre, notre savoir être contenues dans ce célèbre chant spartiate « Nous sommes ce que vous fûtes, nous serons ce que vous êtes ».
- Bruno et la défense de l'unité. « Vivre et agir ». Vivre en symbiose avec le milieu qui nous environne. Vivre et lutter, pour enfin un jour, recevoir ces tant désirés ballons rouges comme un dernier présent.
- À toi Nathalie, fidèle et précieuse adjointe. Tu arrives, je pars, mais je ne trahis pas.
- À vous jeunes et ambitieux héritiers, nourrissez-vous sans retenue du fruit de vos aînés. Et si cette expérience était unique ? Un jour, peut-être, comprendrez-vous que nous nous sommes battus pour vous.
- À vous enfin mon Capitaine. Cette brigade est sans conteste et en toute objectivité, au moins la plus belle de France. Je vous en confie la garde.

Mon rôle à la tête de cette unité de caractère a été facilité par la simplicité de mes objectifs. Contrairement à l'étymologie du mot travail qui doit être défini comme un lieu de souffrance, je me suis érigé devant cette fatalité en dépositaire et garant du « bien être » de mes subordonnées. Sans complaisance, avec toujours en cap indépassable, l'impérieuse nécessité d'offrir un service public de première qualité, au visage humain.

Et comme la vérité provient toujours de la bouche des enfants, je me permets cette agréable digression. Ce concept voyez-vous, a été repris voire amélioré par mon petit-fils Baptiste qui m'a déclaré spontanément, l'avant-veille de Noël, alors que nous évoquions le travail de sa maman: « Mais papy le boulot c'est rigolo car on est jamais tout seul ». Amusé puis interloqué par pareille répartie, mes interrogations laissaient rapidement place à une véritable confirmation. J'avais eu raison très tôt. Chacun d'entre nous se devait de replacer le travail au centre de sa véritable utilité. Un lieu d'échange, de socialisation, de valorisation de l'individu, le préalable à toute vie en société. Un travail en fragrance.

Que de rires à gorge déployée ! Que de bonheurs partagés ! Que de saluts matinaux cérémonieux ! Ah ces colères dévastatrices !

Ma plus grande réussite professionnelle dépasse le cadre des nombreuses récompenses qui m'ont été généreusement attribué. D'ailleurs, au dos de chacune d'entre elles, pourrait figurer le nom de l'un de mes hommes. Car la réussite est d'abord collective avant d'être individuelle, comme les deux faces d'une même unité. Mes supérieurs ont su reconnaître le chef qui sommeillait en moi. Ils ont su composer avec mon exubérance, mon esprit aiguisé, mon chauvinisme, ma fougue, mon originalité. En échange vous n'avez jamais eu à douter de ma loyauté ni de mon sens affirmé des responsabilités.

Merci à toi tout particulièrement cher Stéphane.

Non la plus belle réussite, pour laquelle je puis immodérément m'enorgueillir en ce jour si particulier est celle de la création de ce label d'identité, de cette marque déposée à l'accent résolument autre, le « Major Toy ». Cette distinction me procure une fierté ardente et inextinguible. Une unité en identité.

L'homme attaché aux vertus



Je suis d'ailleurs intimement persuadé, mon Colonel, qu'à ce titre, la recette, permettant d'optimiser ses chances de réussite dans l'exercice de son commandement est d'aimer sa terre d'appropriation et d'aimer ses hommes. Aimer sans faiblesse et sans calcul.

Servir ne doit pas être une charge qui inhibe, qui paralyse.

Servir est un honneur qui se dispute au privilège.

Ces dix années passées sur cette terre âpre et attachante sont parvenues comme par enchantement à donner à l'histoire des vingt-quatre années de service précédentes une importance seconde. Des souvenirs gais, des souvenirs tristes. Un retour sur 2013, cette année honnie puis fondatrice qui a fait couler tant de sang et de larmes. Un pêle-mêle évocateur enchevêtré en quelques strophes poétiques clamées au fond de la Prade.

Ô rage, Ô désespoir, Ô vieillesse ennemie.

- des avalanches et des nuits blanches,
- des chutes de pierre et des prières,
- des pluies diluviennes imprévisibles,
- le vent et la force des éléments.

Accepter, pour mieux vaincre cette cruelle injustice.

Apprend qu'un homme n'est pas plus qu'un autre, s'il ne fait plus qu'un autre.

- une tragédie et des destins brisés,
- des destructions pour combien d'abandons,
- des douleurs et des peurs,
- la solidarité pour résister.

Le pessimisme est d'humeur, l'optimisme de volonté.

La grimace était son visage et Esméralda apparût

- des gendarmes boulangers et des gendarmes postiers,
- des pompiers mobilisés et des villages associés,
- des poignées de mains et des embrassades,
- des rires redevenus nombreux et des pleurs rares.

Se servir du passé pour optimiser l'avenir.

Orphée a retrouvé Eurydice au fond du cirque et lui crie son amour

- se rappeler et témoigner,
- une prédiction pour un heureux destin,
- des traits d'esprit sans ironie,
- des tours de France en délivrance.

De la passion en guérison.

L'équilibre, l'efficacité ne sont rendus possibles que si un réseau partenarial pertinent, comprenant l'ensemble des acteurs de notre vie valléenne, autarcique souvent du fait du déchaînement des éléments naturels, fonctionne, interagît en confiance et en parfaite harmonie.

À cet égard je me félicite des rapports cordiaux, que nous entretenons avec les sapeurs-pompiers des centres de secours de Luz, Barèges et Gèdre. Votre action et votre engagement sont méritoires.

L'homme attaché aux vertus



- Les services du Conseil Départemental dirigés par toi, cher Raymond, qui veillaient jour et nuit à l'entretien de notre réseau routier avec une belle réussite. J'associe à votre équipe, Francis Bernat Salle. Cher Francis, le destin t'oblige à mener un autre combat. Tu y fais face avec la force, la générosité et la dignité qui te caractérise.
- Le Parc National et la défense de cet environnement merveilleux et unique.
- La commission syndicale qui travaille d'arrache pieds pour entretenir notre belle montagne. Oui cela m'agrée chère conscrite.
- Les agriculteurs et leur ancrage viscéral sur la terre de leurs ancêtres dans la préservation de ce si fragile patrimoine.
- Les soignants si bienveillants, les commerçants si accommodants.
- Vous mesdames et messieurs les élus qui œuvraient dans l'intérêt de vos administrés.
- Vous mesdames et messieurs les responsables et professionnels des stations de ski tenus de perpétuer ce rêve en blanc.
- Les CRS en montagne du poste de Gavarnie pour nos relations franches et cordiales.
- Vous amis militaires des centres de Barèges, toi cher Thierry, toi cher Stéphane, pour votre concours précieux jamais démenti et nos relations amicales.
- Aux représentants du SIVU d'électricité et de l'EDF. Que serait Luz sans lumière?
- Aux services de l'Office Départemental des Sports des Hautes Pyrénées dirigés magistralement par un tandem à l'énergie et à la passion communicatives, je veux parler d'Anne Cabanne et de l'incontournable et si précieux Marc Bruning. Que serait sans vous le sport dans notre département?
- À vous quatre mesdames, en l'honneur de votre savoureuse bienveillance et de votre attachement à notre unité,
- À vous tout particulièrement Mme la Sous/Préfète pour avoir fait en sorte d'être présente ce soir, mon immense gratitude.
- Vous toutes et tous enfin, ici réunis dans une même fraternité, dont je ne peux vanter les mérites par manque de temps. Un immense merci.

Une note d'humour à présent. Les ex 17 communes du Pays Toy vues sous un angle pittoresque :

- Luz-St-Sauveur, 3 divines providences contenues en un seul nom, comme en un lieu d'éternité
- Chèze en mal d'assise,
- Sassis comme un air de Provence,
- Esterre et le seul feu tricolore redevenu médiéval,
- Betpouey, de Bolou à Lumière,
- Viella, pour qui sont ces rochers qui sifflent sur vos têtes ?
- Viscos et son pic éponyme,
- Viey. Déjà si vieux ?
- Gavarnie et son cirque. Quel festival !
- Sers le village le plus ensoleillé d'Europe,
- Vizos comme devise Rose,
- Grust et la lumière de l'Ardiden,
- Saligos, direction Côt de Yeous,

L'homme attaché aux vertus



- Esquièze-Sère, le nouveau Trocadéro,
- Gèdre, J'ai droit de reconnaître que Troumouse a supplanté Baroude,
- Sazos. De lavoirs en fontaines,
- Barèges enfin, et son Géant le regard perdu dans les étoiles.

Avant de prendre définitivement congé, et gagné déjà par une irrépensible émotion à vivre bientôt, je citerai Confucius : « On a deux vies, la deuxième commence le jour où l'on s'aperçoit qu'on en a qu'une ! ». Fort de cette prophétie qui a tout récemment guidée ma réflexion, je m'adresserai à ma famille qui a autorisé mon accomplissement professionnel. Ce deuxième départ commence aujourd'hui avec vous.

À vous mes deux formidables filles qui avaient grandi, un peu, beaucoup, en l'absence de votre papa, ces quelques vers sublimes de Victor Hugo :

« Elle avait pris ce pli dans son âge enfantin, de venir dans ma chambre un peu chaque matin.

Je l'attendais ainsi qu'un rayon qu'on espère.

Elle entra et disait : « Bonjour mon petit père ».

Prenait ma plume, ouvrait mes livres, s'asseyait sur mon lit, dérangeait mes papiers et riait ».

Puis soudain, s'en allait comme un oiseau qui passe ».

Qu'est ce qui me prend ?

Je me sens soudain tout drôle.

Comme si j'avais un oiseau posé sur mon épaule.

Qu'est ce qui m'arrive aujourd'hui ?

Comme au premier jour je suis amoureux de ma femme.

Oui chérie, je te remercie publiquement, c'est bien la moindre des choses, d'avoir accepté avec amour que je te sacrifie un peu, beaucoup à mon métier de gendarme.

Nous avons opté pour le célibat géographique et ses vicissitudes, mais en échange je t'ai assuré que le rouge de toutes les passions, ce rouge là, te soit éternellement réservé.

En conclusion et dans un dernier élan, je remettrai à l'honneur l'unité. Une brigade c'est une forteresse inexpugnable, c'est l'adhésion à une vision commune, la défense du bien commun. Une proximité montagnarde, authentique, atypique, conduite par une relation de confiance mutuelle. Je souhaite de tout mon cœur que ce modèle que je juge indémodable en territoire montagnard puisse se perpétuer après moi. Je suis intimement convaincu que mon successeur saura se montrer à la hauteur de l'enjeu.

Cette décennie en Pays Toy fût une révélation. Elle a façonné l'homme que je suis. Elle l'a rendu plus fort, plus courageux, plus sage, plus homme que jamais. Mais je pars sans regrets car rendons le passé au passé. J'ai dessiné des perspectives radieuses où mon énergie, aura encore un rôle à jouer. Pas en figurant mais en acteur principal. Il sera alors grand temps de m'adonner aux joies de la grande parentalité et de veilleur amoureux sur ma famille.

Vous m'avez témoigné de nombreuses marques de sympathie. A l'annonce de mon départ des personnes se sont dites : « peinée, touchée, émue, atteinte ». Ces aveux étaient frappés du sceau de la sincérité et je vous en suis profondément gré. Cette reconnaissance est le point d'orgue de ma carrière, l'apothéose d'une symphonie merveilleusement achevée.

Mais je ne pars pas tout à fait, car j'emporte avec moi à Escala, et en moi, le souvenir de cette vie sociale enviable et mémorable, l'image ou une pensée de chacun d'entre vous. Si vous deviez



garder une image du « Major Toy » ce pourrait être celle d'un homme profondément attaché aux vertus humaines. Un homme qui a aimé et défendu votre territoire, sans peur et sans reproche.

Napoléon disait : « La plus grande des immoralités est de faire un métier qu'on ne sait pas ». Le mien je l'ai aimé, ça je le sais. Même si pour paraphraser Jean Gabin, je sais, je sais qu'on ne sait jamais. « C'est le chant du cygne ! ». Le Major Toy meurt ce soir mais il ne se rend pas.

Merci

Et comme le chant tient une place considérable dans le cœur des montagnards que nous sommes, j'appelle Charlie à me rejoindre sur l'estrade.

Conclusion

L'économie montagnarde de la vallée de Barège, ne peut pas ne pas penser à celles et à ceux qui n'ont pu partager ce moment, cette soirée. Chères amies lectrices, chers amis lecteurs, vous pourrez du moins en parcourant la prose précédente, vous faire une idée de l'homme. Celui qui pendant tout le temps passé en pays Toy a favorablement servi la fonction publique. S'il a été à charge de responsabilités en assurant le commandement de l'unité de Gendarmerie; il s'est montré aussi à la hauteur de votre sécurité globale, individuelle, attentif, compréhensif. Nous avons tous ensemble à lui dire merci.

À la montagne tous les meilleurs moments finissent en chanson. Ce qui fut fait. Sous la houlette de «Charly», Jean Louis Trey, l'assemblée enflamme la salle de ce chant merveilleux d'Edmond Duplan « Le refuge». En disant adieu à l'institution, Yves Moreilhon dit aussi au revoir au pays Toy. L'économie montagnarde et ses adhérents au travers de la plume du rédacteur de l'introduction et de la conclusion expriment de la gratitude à celui qui va poursuivre maintenant, sereinement les belles années de liberté. Bonne et heureuse retraite à vous Yves, avec votre famille sur cette nouvelle terre de vie à ESCALA -65-. Soyez assuré de notre souvenir le meilleur.

Le 1^{er} Avril 2020 l'adjudant-chef PAUILLOUT, prendra officiellement le Commandement de l'unité. Que cette personne soit la bienvenue sur notre terre d'accueil.



Merci Michel Guilhamat ! Longue et Bonne retraite !

La Société d'Économie Montagnarde (La SEM Luz) et sa publication « En Baredyo » ont récemment changé de responsable et d'animateur par suite de la démission de Michel Guilhamat, après les nombreuses années (plus de 40), au cours desquelles il a occupé les fonctions de Vice-Président, puis de Président.

Michel Guilhamat a été en 1995 le successeur de Jean Paget (1920-2007), lequel avait pris la suite de l'initiative de Fernand Artigalet (1908-1997) fondateur de cette idée en 1966, date où les statuts de l'Association furent déposés.

L'activité et les apports de Michel Guilhamat durant sa longue présence à la tête de cette Association méritent d'être salués et reconnus. Fils adoptif, par mariage, de cette Vallée, il a effectué quatre mandats en qualité de maire de Sazos, ce qui lui a valu d'être nommé chevalier du Mérite National en 1993 et maire honoraire par arrêté préfectoral en 1995.

Nanti de cette expérience municipale, Michel Guilhamat s'est investi dans les aspects variés qu'implique cette Association particulière. Sa présidence a été marquée par le souci de maintenir l'Association du canton de Luz en liaison avec les instances nationales et départementales de l'Économie Montagnarde. Au plan local, il a tenu à conserver et développer l'objet associatif qui était de favoriser l'activité socio-économique de la vallée, d'en diffuser les données ou les produits et de faire connaître la vie de ses habitants, l'histoire et le patrimoine des vallées toyés.

À ces titres, Michel Guilhamat, avec l'équipe qui l'accompagnait et dans la limite de leurs moyens, ont établi des relations avec le monde « valléen » d'abord, avec la paysannerie et ses problèmes, l'encourageant, par exemple, en remettant des prix aux concours agricoles ; il s'est aussi intéressé aux autres activités de la vie des communes, commerces, thermalisme, tourisme, sports d'hiver, projets d'aménagements. Ainsi et dans cet optique, il a souvent accueilli les visiteurs autour d'un pot de bienvenue ou de façon générale présenté, à l'occasion des foires estivales,

les vieux outils et costumes des Toys, organisé des expositions, convaincu des conférenciers etc.

Michel Guilhamat a parallèlement cherché à maintenir la convivialité au cours de sa présidence par son accueil et des initiatives qui la favorisait. Comment ne pas évoquer les nombreux voyages ouverts à tous qu'il a organisés et animés, parfois sur plusieurs jours et sur des sites français mais aussi étrangers, voyages d'agrément et d'études pour la découverte économique ou culturelle d'autres horizons.

Chaque année, l'Assemblée Générale de l'Association était attendue ; laquelle au-delà de l'ordre du jour imposé, était agrémentée par des conférenciers ou diaporamas voire des films sur des thèmes montagnards ou autres. De plus cette réunion annuelle était suivie, dans un restaurant local d'un grand repas qui réunissait nombre d'abonnés ou sympathisants de la Vallée, qui grâce à des musiciens invités se terminait par des danses et un concert improvisé par les voix locales et les chants pyrénéens connus de la plupart.

Une activité essentielle de la SEM est la publication du magazine « En Baredyo ». Reprenant après Jean Paget les fascicules que Fernand Artigalet distribuait avec constance, Michel Guilhamat a su donner à ce journal un essor nouveau, passant de l'impression artisanale à l'imprimerie, avec une mise en page dont la couverture a pris de la couleur et des illustrations : ainsi il a pu augmenter le nombre de pages et le tirage en le rendant biannuel. Le lecteur a eu le plaisir d'y trouver des informations sur l'actualité de la vie des communes, qu'elle soit économique, pastorale, religieuse ou historique. Chaque numéro, dans le cadre de l'objet associatif, a comporté des éditos, commentaires ou études de la plume du Président ou celle de son Vice-Président, Laurent Majesté, ainsi que des articles de divers chroniqueurs amis ou experts qu'il savait susciter. En définitive, le magazine est devenu un média reconnu par le lectorat local mais aussi extérieur.

Merci Michel Guilhamat ! Longue et Bonne retraite !

Le présent propos est aussi l'occasion de remercier l'équipe qui a collaboré avec son Président accompagné du Vice-Président et des membres du Bureau, trésoriers et secrétaires, sans oublier les diverses bonnes volontés qui ont apporté leur concours pour la diffusion du magazine.

Une page est tournée qui restera dans la mémoire des valléens. Si des critiques ont pu parfois être entendues, aucune action n'est parfaite face à la réalité. Le bilan est nettement positif. Beaucoup de Toys souhaitent que la SEM continue, même si cela s'avère délicat surtout par suite des temps de crise sanitaire.

J'ajoute, enfin, que ce départ de Michel Guilhamat de la SEM a été précédé de celui de la FNACA, Association nationale des Anciens d'Algérie, dont il a longtemps assuré la présidence pour le secteur du canton de Luz et maintenu la vitalité avec compétence ; ce domaine et cette charge, en quelque sorte, prolongeaient ceux de l'Association montagnarde et de la vie cantonale. Cette présidence a été poursuivie avec courage par Mme Germaine Cots, l'ancien responsable demeurant toujours membre et conseiller.

Dominique Henri Laffont
Septembre 2020



Énergiques et volontaires, mais les voyages de groupe avaient dû s'abandonner faute de participants.
Photo Alain Girault.

L'Hospitalet de Barèges, une histoire à sortir de l'oubli

L'Hospitalet de Barèges, maison familiale de vacances et gîte d'étape, a fermé ses portes le 31 mars 2012, en vue de travaux de rénovation. Faute d'accord avec la région Midi-Pyrénées (fusionnée avec le Languedoc-Roussillon pour devenir Occitanie en 2015), les travaux n'ont pu être engagés. L'association gestionnaire a décidé de céder le bâtiment au prix coutant à la commune de Barèges en 2014.

Depuis, vous avez pu suivre dans En Baredyo les projets de réhabilitation du bâtiment qui n'ont pas de conclusion à ce jour.

Il a semblé utile de remettre en nos mémoires l'histoire de l'Hospitalet.

La construction de l'immeuble au 19^{ème} siècle

Tout commence de façon concrète le 7 juillet 1850 lorsque la Commission Syndicale de la Vallée de Barèges qui se tient alors à Luz délibère pour donner concession gratuite d'un terrain pouvant servir à la construction d'un hospice civil. L'objectif exprimé était «l'établissement d'un hospice pour y recevoir les indigents malheureux qui y sont envoyés pour faire usage des eaux». Le 2 août 1851, la donation du terrain devient effective aux termes d'un acte de maître FORCARMIDAN, notaire à Luz, passé devant témoins et enregistré à Luz le 12 août 1851, folio 45. Le terrain choisi est sur la commune de BETPOUEY, juste au-dessus des thermes de Barèges (qui ne sera commune qu'en 1947).

La donation est faite à monseigneur Bertrand-Sévère LAURENCE, évêque de Tarbes par le Président de la Commission Syndicale de la Vallée de Barèges, autorisé par un décret du Président de la République signé à Paris, à l'Élysée-National, le 12 juillet 1851.

La construction de l'immeuble se réalisera entre 1851 et 1864.

Le 30 juin 1864, monseigneur LAURENCE fait donation à la «Maison de Secours Sainte Eugéniefondée par ledit monseigneur LAURENCE du terrain qui lui avait été concédé gratuitement, des bâtiments dont il était propriétaire» comme les ayant fait construire de ses deniers» et de divers meubles et objets mobiliers contenus dans le bâtiment, aux termes d'un acte de maître DALEES, notaire à Tarbes, reçu devant témoins au Palais Épiscopal et enregistré à Tarbes le 6 juillet 1864, folio 169.

Les statuts de la «Maison de Secours Sainte Eugénie» sont établis le 30 janvier 1865, pour être annexés au décret impérial 1349, qui sera rendu au Palais des Tuileries le 17 juin 1865, et qui reconnaît la «Maison de Secours Sainte Eugénie» établissement d'Utilité Publique. A cette date, la Maison de secours Sainte Eugénie figure sur la liste des Fondations Françaises par ordre chronologique (page 429 du Traité des Fondations d'Utilité Publique de Michel PORNEY- PUF – 1980).

Le 18 novembre 1865, aux termes d'un acte de maître DALEE, notaire à Tarbes, enregistré à Tarbes le 27 novembre 1865, folio 164, et signé entre monsieur Jean-Paul Stanislas DUBOE, sous-préfet d'Argelès, agissant en tant que membre du Conseil d'administration de la Maison de Secours Sainte Eugénie (délibération de ce CA du 30 septembre 1865) et monseigneur LAURENCE, donateur, la donation du 30 juin 1864 est acceptée.

N.B.: les données historiques présentées dans ce chapitre ont été recueillies par Jean-Marie POUPLAIN, historien niortais, aujourd'hui décédé.



Le premier centenaire d'activité

Entre 1865 et 1963, la Maison de Secours Saint Eugénie accueillera les «indigents» venant prendre les eaux à Barèges, ainsi que des prêtres et des religieuses venant se reposer à la montagne. La gestion de la maison sera assurée par les sœurs hospitalières de Niort (ordre des Ursulines) venant tous les étés pendant la saison thermale.

L'hiver la maison n'avait pas d'activité.

Au début des années soixante, les sœurs hospitalières de Niort firent part à monseigneur THEAS, évêque de Tabes et Lourdes, de la cessation de leur activité estivale dans la Maison de Secours Sainte Eugénie à partir de 1963.

Monseigneur THEAS, président es-qualités de la fondation, soucieux de ne pas laisser ce bâtiment inoccupé, fit appel à de jeunes gens qui s'étaient illustrés à Lourdes dans le cadre de l'accueil Pie X.

Il confia à Jean LEMANCEAU, Marcel FLORY, Bernard SPIESSER, Jean GARNIER et Gaston PINEAU le soin de faire vivre cette maison, dans le respect des valeurs ayant présidé à sa fondation, l'accueil aux plus démunis et aux plus modestes.

En 1965, l'association **Rencontres de Barèges** est créée, avec la volonté d'enrichir l'accueil des curistes, vacanciers et groupes d'adultes comme d'enfants d'une dimension culturelle ouverte et diversifiée.

La Maison de Secours Saint Eugénie change de nom et devient « **L'Hospitalet** » de Barèges, maison familiale de vacances et gîte d'étape.

Ce sera l'histoire du demi-siècle qui suivra.

Les skieurs volants

En ce début de troisième millénaire et bien avant les technologies évolutives nous ont permis de suivre les femmes et les hommes qui pratiquent cette discipline, le saut en ski. Né en Norvège au milieu du XIX^e siècle, dans la région du télémark il donne son nom à la position que les sauteurs recherchent pour l'atterrissage. De ce temps nul Pyrénéen ne pouvait se prévaloir d'une telle connaissance ou d'une transmission quelconque de la pratique de l'époque. Néanmoins soixante dix ans après environ ce sport gagne les pays alpins puis la chaîne des Pyrénées. Il est au programme dans le premier jeu olympique d'hiver de Chamonix en 1924. Par la suite des tremplins de dimensions modestes voient le jour sur ces massifs montagneux.



Les frères Jandel avec Vignole au centre

L'un des plus fameux est celui inauguré en 1934 à Barèges dans la forêt de l'Ayré, où il trône toujours dans l'oubli. Pourtant les nombreux skieurs en hiver et touristes en été s'arrêtent aux abords pour le souvenir, commenter et juger de son état au milieu d'une hêtraie qui se développe comme un désir de vouloir l'anéantir pour toujours. Pas un écrit; pas une explication sur place. Et pourtant combien de fois la forêt de l'Ayré a vibré sous les exclamations des skieurs, des visiteurs. L'ouvrage d'un coût de 60000 francs (soixante mille francs) reçoit l'équipe de France de saut. Un développement, une publicité toute naturelle pour la vallée de Barège, pour la Bigorre, pour les Pyrénées Centrales. Puis les compétitions deviennent nombreuses. Elles attirent les foules malgré le manque d'accessibilité. Depuis le village de Barèges, il faut environ une heure de marche pour se rendre au niveau du spectacle. Sur place le réchauffement est assuré par les applaudissements, les vibrations, les acclamations au passage et pour les résultats des compétiteurs.

Le premier tronçon du funiculaire du bourg de Barèges jusqu'au Lienz fut construit en 1935 pour les skieurs. À partir de ce moment les adeptes du ski deviennent de plus en plus nombreux sur les lieux pour pratiquer le ski alpin, nordique et surtout pour assister au spectacle qu'offraient les sauteurs sur ce site magnifique environné de vues superbes sur la totalité du paysage qui gravite autour de soi. En 1947 fut construit le deuxième tronçon du Lienz jusqu'à la gare de l'Ayré par les services de l'EDF pour les besoins de la société qui entreprit d'importants travaux sur le massif du Néouvielle et ses abords pour la captation des eaux, l'installation des conduites, les retenues d'eau, les forages pour la réalisation des tunnels, la construction de centrales,...pour nous donner ce que nous apprécions l'énergie électrique. Dès l'arrivée de la ligne à la gare supérieure de l'Ayré en 1947, le funiculaire fut

Les skieurs volants

aussi rapidement convoité par les touristes, par les curistes de Barèges, par les skieurs qui bénéficièrent de la totalité des belles pistes de la forêt de l'Ayré et du panorama époustouflant dans l'ascension du col et du pic.



Le funiculaire à l'arrivée

L'usage de cet outil de transport accentue encore la présence de spectateurs aux abords de la piste de saut. Durant de nombreuses années les stations de ski se développent rapidement. Et puis les tremplins, installations jugées peu rentables sont peu à peu délaissés. Le saut perd peu à peu de son identité sur tous les massifs Alpin et Pyrénéen.

Pour les compétiteurs français la soif de la vitesse devient plus forte. Trop nombreux les compétiteurs, nous ne retiendrons que les noms de ceux du pays ou presque François Vignole et les frères Jandel, Walter et René, qui ont fait vibrer le ski français dans de nombreuses disciplines à Barèges et ailleurs. En 1938 Walter Jandel effectue son service militaire. Il est envoyé au piémont Pyrénéen. Au cours d'une permission il participe à une compétition de saut au tremplin de l'Ayré. Il impressionne tout le monde par ses qualités et performances. Il finit par s'installer en pays Toy. Il devient membre de l'équipe de France de ski nordique et de l'équipe de France olympique. Il fait la connaissance de François Vignole, l'enfant du pays. Le duo pratique le saut couplé pour le plus grand plaisir des spectateurs Pyrénéens. Les nombreux exploits en descente saut et ski de fond leur tailleront une très solide réputation jusqu'aux années 1950. Les épreuves remportées par ce tandem, trop nombreuses, ne seront pas énumérées dans ce texte. René qui concourt sous les couleurs du club Barégeois ne semble pas avoir eu le temps de se frayer le même palmarès.

La pugnacité et l'audace de ces champions influencent la relève. Ces Pyrénéens volants avant de partir n'ont pas oublié de la mettre en place en lui transmettant le savoir-faire. C'est la fin d'une époque et le début d'une autre qui perdure sur les massifs montagneux.

Aujourd'hui devons-nous dire au revoir ou adieu à ce bel ouvrage, le tremplin du Lienz? Que beaucoup d'entre vous en parcourent son histoire élémentaire et que ce texte en ravive pour certains le souvenir. Son état végétatif depuis quelques années traverse les saisons hivernales. Il demeure à peine recouvert de quelques cristaux blancs en hiver comme un lange qui lui assure sa transition d'une vie à une autre.

Les skieurs volants



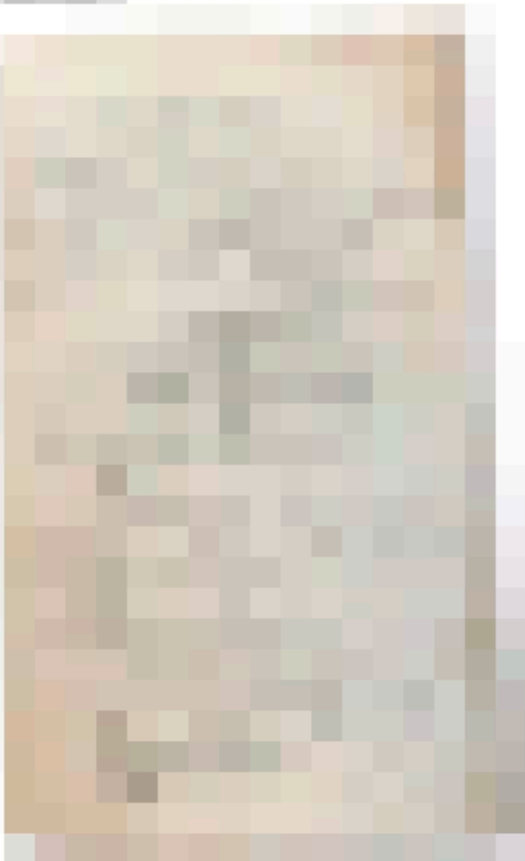
Prise de vue du 20.05.2020

Pour celles et ceux qui ne reconnaissent pas cette photographie elle représente l'endroit exact de la piste de saut. Sous la friche qui l'a envahie on peut encore la reconnaître et la décrire.

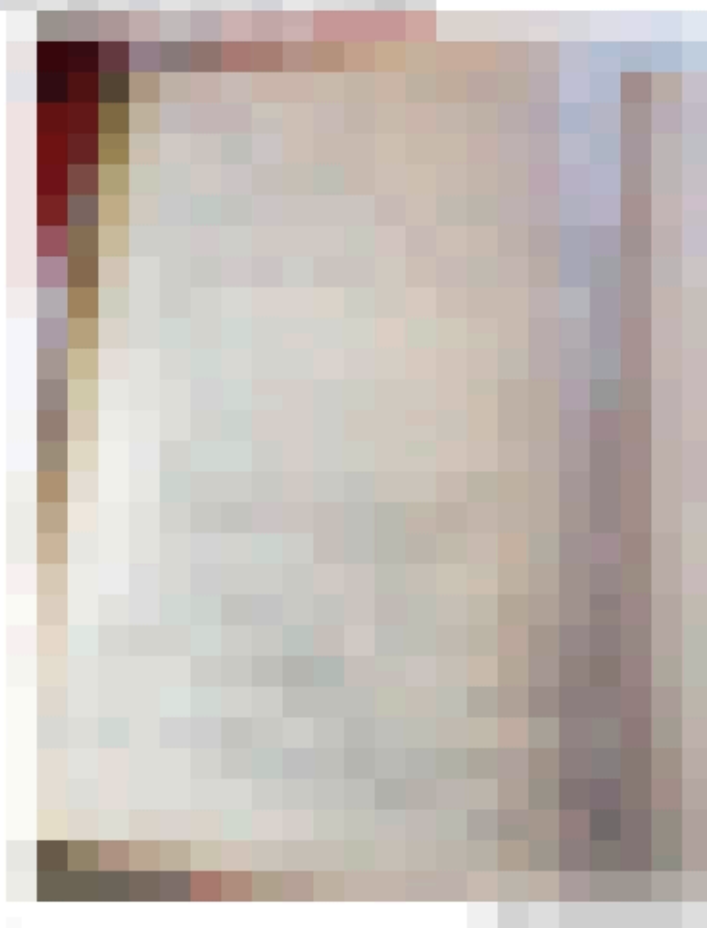
Au centre tout en haut en dessous de la ligne de la fin de la forêt on devine une petite clarté qui correspond au début de la piste de lancement et de recherche de vitesse. Ce repère se prolonge derrière un hêtre touffu pour se terminer derrière un haut épicéa aux aiguilles plus sombres. À cet endroit existe encore le mur d'appel d'envol. La pente de réception en dessous disparaît sous la multitude de hêtres qui poussent et qui se chevauchent. La partie plate non arborée représente la dernière portion de la piste servant à freiner et à arrêter les acteurs. Aujourd'hui cette partie est bien dégagée. Elle est traversée par la piste carrossable qui conduit vers la Solitude au Lienz, le chalet du CAP (Club Alpin Français à) à la Glère. Depuis les inondations de 2013, elle relie aussi la route pastorale dite piste du Bolou qui aboutit au village de Betpouey et à la route départementale au lieu-dit Camou commune de Viella 65.

Non loin du tremplin apparaît la voie du funiculaire qui servait, du village de Barèges à la gare de l'Ayré, au transport permanent des marchandises, des skieurs, des curistes et des touristes. L'activité de ce moyen de transport arrêtée à l'an 2000 laisse la voie en décrépitude. Que penser de cette évolution? Si l'on fait un petit retour en arrière pour se rappeler la forte poussée économique concrétisée sous l'appellation «LES TRENTE GLORIEUSES», le village de Barèges, la station le massif de l'Ayré bénéficiaient alors d'une identité forte dans les Pyrénées Centrales. Ces structures qui restent sans intérêts devraient susciter de nombreuses initiatives aujourd'hui pour une relance ou une substitution de moyens de revalorisation. Restons sereins et dans l'espoir, nous avons à défendre une économie et notre pays. Allez, on y croit!

L'un de nos auteurs publiés depuis longtemps, à savoir, Madame Céline Bonnal, ancienne présidente de notre association, n'a pas souhaité que tous les articles qu'elle nous avait fait parvenir, depuis l'édition de 2019, et auxquels nous donnions libre accès dans cette revue, ne soient disponibles. C'est la raison pour laquelle cet article n'est pas disponible à la lecture.



L'un de nos auteurs publiés depuis longtemps, à savoir, Madame Céline Bonnal, ancienne présidente de notre association, n'a pas souhaité que tous les articles qu'elle nous avait fait parvenir, depuis l'édition de 2019, et auxquels nous donnions libre accès dans cette revue, ne soient disponibles. C'est la raison pour laquelle cet article n'est pas disponible à la lecture.



L'un de nos auteurs publiés depuis longtemps, à savoir, Madame Céline Bonnal, ancienne présidente de notre association, n'a pas souhaité que tous les articles qu'elle nous avait fait parvenir, depuis l'édition de 2019, et auxquels nous donnions libre accès dans cette revue, ne soient disponibles. C'est la raison pour laquelle cet article n'est pas disponible à la lecture.

L'un de nos auteurs publiés depuis longtemps, à savoir, Madame Céline Bonnal, ancienne présidente de notre association, n'a pas souhaité que tous les articles qu'elle nous avait fait parvenir, depuis l'édition de 2019, et auxquels nous donnions libre accès dans cette revue, ne soient disponibles. C'est la raison pour laquelle cet article n'est pas disponible à la lecture.



L'un de nos auteurs publiés depuis longtemps, à savoir, Madame Céline Bonnal, ancienne présidente de notre association, n'a pas souhaité que tous les articles qu'elle nous avait fait parvenir, depuis l'édition de 2019, et auxquels nous donnions libre accès dans cette revue, ne soient disponibles. C'est la raison pour laquelle cet article n'est pas disponible à la lecture.

C'était en 1951

C'était en 1951, quand l'école était encore à l'ancienne mairie. Il ne manque plus que trois «jeunes» à identifier. Germaine Lahousse-Bozzato se tient à votre disposition pour tous renseignements qu'elle pourrait soit vous donner, soit recevoir de vous. Que de rires et de souvenirs heureux évoqués quand cette photo a été exposée sur le stand de l'Économie Montagnarde en août 2019 !!!



La paroisse de Villenave en Barège à la veille de la Révolution

Le 8 août 1781 sur mandement épiscopal de **Michel Couet de Vivier de Lorry**, évêque de Tarbes, se présente sur «les trois heures de l'après-midi», à l'église paroissiale de Villenave, **Jean Thomas de Casteran**, «docteur en Sorbonne et vicaire général de Monseigneur l'évêque», accompagné de **Jean Baradère**, vicaire de Luz «choisi pour servir de greffier». Il est reçu par Monsieur **Jean Bernard Nogué**, curé de Villenave, en présence des «consuls marguilliers et principaux habitants de ce lieu», dont la signature figure en bas du document.

Rien d'exceptionnel à cette visite. Les évêques, plus ou moins régulièrement, organisent l'inspection des paroisses et se renseignent sur l'état des bâtiments, l'organisation de la communauté paroissiale, l'état de ses finances, la vie des prêtres, la pratique religieuse ...autant de détails et renseignements précieux consignés dans des procès-verbaux qui nous sont parvenus. En ce mois d'août 1781 les autorités procèdent à la visite des paroisses de l'archiprêtré de Sère (Sazos, Sassis, Grust...et Villenave).

Un autre document le complète: il s'agit d'un questionnaire envoyé à tous les curés en 1783 par le successeur de **Monseigneur de Lorry**. Ses objectifs sont clairement annoncés: «Demandes contenant l'état de l'église et de la paroisse de Villenave auxquelles Monsieur le curé est prié de donner, à la suite de chaque article, sa réponse par écrit, qu'il enverra (sic) au secrétariat de l'évêché de Tarbes, quinze jours après avoir reçu le présent État».

Ces deux documents nous permettent de restituer un peu de cette vie paroissiale intimement liée à la vie civile à une époque où l'une ne se distingue pas de l'autre. Si le style du procès-verbal de 1781 est le plus souvent celui de l'inventaire impersonnel et de l'énumération, les réponses du curé au questionnaire de 1783 apportent la dimension humaine du vécu, et c'est pourquoi nous le citerons largement.

Malgré sa proximité avec Luz qui est «à quatre pas», et sa population réduite («douze maisons et quarante-quatre communians qui

ont tous satisfait au devoir pascal»), Villenave constitue une paroisse et une communauté civile dont les maisons se serrent le long de l'Yse, au pied de l'église comme en témoignent encore les dates que l'on peut lire sur les linteaux de certains portails ou portes.



Comment se présentent ces lieux (église, cimetière, presbytère) au centre de la vie paroissiale ? Rien de bien différent de ce que nous voyons aujourd'hui pour l'église:

- sanctuaire et nef « lambrissés en voute », sol planchéié, « murs solides et bien blanchis percés de deux petites fenêtres », au fond « une tribune qu'il faudra changer quand on pourra, fonds baptismaux placés à gauche vers le fond de la nef ».

Dans le chœur «avons visité le tabernacle où nous avons trouvé le Saint Sacrement décemment conservé sous plusieurs espèces (...), dans ce dit tabernacle est enfermé un soleil d'argent n'ayant pas de pied, celui du calice servant à l'un et à l'autre». Il est aussi question du retable «dont les dorures et les sculptures sont aussi usées» et qui est «surmonté d'une statue de **saint Égide** assez grande». Il s'agit de saint Gilles, patron de Villenave. Ce retable est

La paroisse de Villenave en Barège à la veille de la Révolution

toujours en place aujourd'hui, mais en très mauvais état.

- la sacristie «placée du côté de l'Évangile» et son mobilier abritant les objets du culte et les vêtements sacerdotaux décrits avec précision: «deux calices et leurs patènes, deux burettes, trois missels dont deux en mauvais état, deux rituels, un vespéral en très mauvais état, huit chasubles, trois pluviaux, deux dalmatiques», suit une longue énumération.



Les qualificatifs qui accompagnent cette liste d'objets révèlent «la modicité des revenus de la fabrique», et notre visiteur de rappeler la nécessité de réparer ou d'entretenir certains éléments.

Le clocher porte «deux cloches assez grandes». le porche demande à être réparé, et «les murs extérieurs recrépis et blanchis». On peut voir que cet inventaire n'obéit à aucune préoccupation historique, archéologique, artistique, le but de la visite ne concernant que la fonctionnalité du lieu.

Quant au presbytère, il faut laisser la parole au curé **Nogué** (ou **Noguez**) qui en dresse un tableau pitoyable :

« j'ai un très petit presbytère dans le plus mauvais état du monde, les planchers de la charpente, surtout du côté du Nord, sont, ou

pourris ou vermoulus. Ce presbytère consiste en deux très petites chambres; il y a en dessous une très serrée cuisine dont le pavé est très gâté et très inégal, elle est d'ailleurs très malpropre et malsaine, à côté d'elle est le petit porche de l'église qui rétrécit l'espace pour beaucoup et par lequel je dois passer nécessairement pour parvenir à un petit chai qui est à côté dudit porche séparé seulement par une bien faible cloison de planches. Ce mauvais presbytère est adossé à l'église. Il y a un jardin attenant au presbytère, il peut avoir quatre toises en carré mais pour en jouir mon prédécesseur immédiat se chargea de dire annuellement six messes pour le repos de l'âme de celui qui a laissé ce petit lopin de fonds à cette condition. »

Bien qu'appartenant à l'un des deux ordres privilégiés, ce curé connaît le même dénuement que la plupart de ses paroissiens, ce que confirme l'examen de l'organisation et de la vie paroissiales.

Qu'en est-il du Clergé?

Il se limite au curé: **Jean Bernard Nogué** né le 15 mai 1729, prêtre depuis le 14 mars 1772, «vicaire pendant 6 ans à Sère en Barège, puis curé de Villenave depuis 1780». Il est aussi «aumônier de l'Hôpital Royal et Militaire de Barège. Le revenu de la cure est d'environ trois cent cinquante livres et celui de l'aumônerie de trois cents livres.» (à la même époque le revenu de la cure de Sazos est estimé à neuf cents livres) Ni vicaire ni autre ecclésiastique, ni faderne (ou haderne) dans cette paroisse déshéritée; seulement un sacristain «presque imbécile, bègue et fort sourd» aux dires du curé qui ajoute: «il est très modiquement payé, partie par moi, partie par la communauté».

Concernant la gestion des biens paroissiaux, «il y a une fabrique dans la dite paroisse dont le revenu est de dix mesures de grain, moitié seigle, moitié orge et de trente-trois livres de rente d'argent (...) ce revenu sert à l'entretien de toute l'église». Cette institution de la fabrique remonte au concile de Trente (1545-1563) et donne aux laïcs la gestion des biens

La paroisse de Villenave en Barège à la veille de la Révolution

paroissiaux. Le curé en est membre de droit de même que le premier consul du lieu. Les autres membres, (marguilliers) sont élus. Chaque année ils rendent leurs comptes devant l'archiprêtre et la communauté des habitants.

À Villenave, «les comptes de la fabrique se font tous les ans à la fin de l'année... il y a un registre clôturé chaque année et signé par tous ceux qui savent signer»

Le luminaire qui éclaire le chœur et la nef et l'encens brûlé lors des cérémonies constituent une des plus grosses dépenses de la fabrique: «de vingt-deux à vingt-quatre livres par an», aussi les envoyés de l'évêque constatent-ils que ce luminaire, simple «lampe en laiton blanchie, qu'il faudra dégraisser, ne brûle que les fêtes, pendant les offices, à cause de la modicité des revenus de la fabrique.»

Les ressources de la paroisse se limitent au produit de la dîme versée par les paroissiens, elle se paie dans la proportion de dix / un / (le dixième). A Villenave «elle se paie de toutes sortes de grains et de légumes qui se sèment dans les champs, de lin et de laine, agneaux et chevreaux de dix / un, du beurre et du fromage, du lait de deux jours, le tout, excepté les agneaux, doit être porté dans la maison du curé, seul décimateur et qui est tenu de payer à la fabrique dix mesures de grain, moitié orge, moitié seigle et à Monsieur l'archiprêtre de Sère six mesures, moitié orge, moitié millet, qu'il est obligé d'aller chercher chez lui en lui portant trois pintes de vin.»

La paroisse ne compte ni fondations, ni confréries (qui pourraient compléter ses revenus) ni lieu de dévotion particulière ou lieu de pèlerinage. Pas davantage d'hôpital ou de revenus affectés aux pauvres ou aux malades. Pas de maître ou maîtresse d'école, pas de sage-femme «bien instruite soit des règles de son art, soit de ce qui est nécessaire pour administrer le baptême en cas de nécessité». Précision intéressante et parlante: la sage-femme est habilitée à administrer le baptême s'il y a risque de mort pour le nouveau-né. ... et on meurt

beaucoup à la naissance en cette fin de XVIII^e siècle.

Des observations et questions nous renseignent enfin sur la vie paroissiale, l'exercice et la pratique du culte.

La communauté, comme on l'a vu, ne compte en 1781 que «douze maisons et quarante-quatre communiantes qui ont tous satisfait au devoir pascal.» Dans le questionnaire de 1783, le curé précise: «le nombre exact des communiantes de la paroisse est de quarante-sept. Ceux qui ont à faire la première communion sont des enfants de douze ans et en dessous. Tous mes paroissiens sont confirmés.»

Les autorités ecclésiastiques cherchent à connaître «le caractère dominant des paroissiens, leurs bonnes qualités ou les défauts et les vices les plus ordinaires» Réponse du curé: «le caractère de mes paroissiens est docile ... je ne leur connais pas de défauts encore moins de vices». quant à leurs professions, tous paysans: «mes paroissiens ne connaissent que la culture de leurs fonds et le soin de leurs bestiaux». C'est pourquoi les horaires du culte s'adaptent à leurs obligations: «je dis en hiver la messe depuis les dix heures, en été à huit heures et cela pour l'usage que j'ai établi pour la commodité des paroissiens qui étant tous paysans doivent se répandre au loin dans les montagnes pour la garde de leurs bestiaux. Pour cette même raison je fais le catéchisme le matin, le plus grand nombre manquerait l'après-midi».



La paroisse de Villenave en Barège à la veille de la Révolution

Une autre obligation du curé concerne la tenue des registres paroissiaux dans lesquels il doit consigner naissances, mariages, décès, en précisant les sacrements qui les accompagnent. Dans cette paroisse ces registres «contiennent des actes baptistaires, mortuaires et

matrimoniaux depuis 1690 jusqu'à 1710, sans ordre et avec plusieurs lacunes et depuis cette dite époque jusqu'à ce jour dans le plus grand ordre et sans interruption». En les consultant aujourd'hui pour les années 1781, 82, 83 on note :

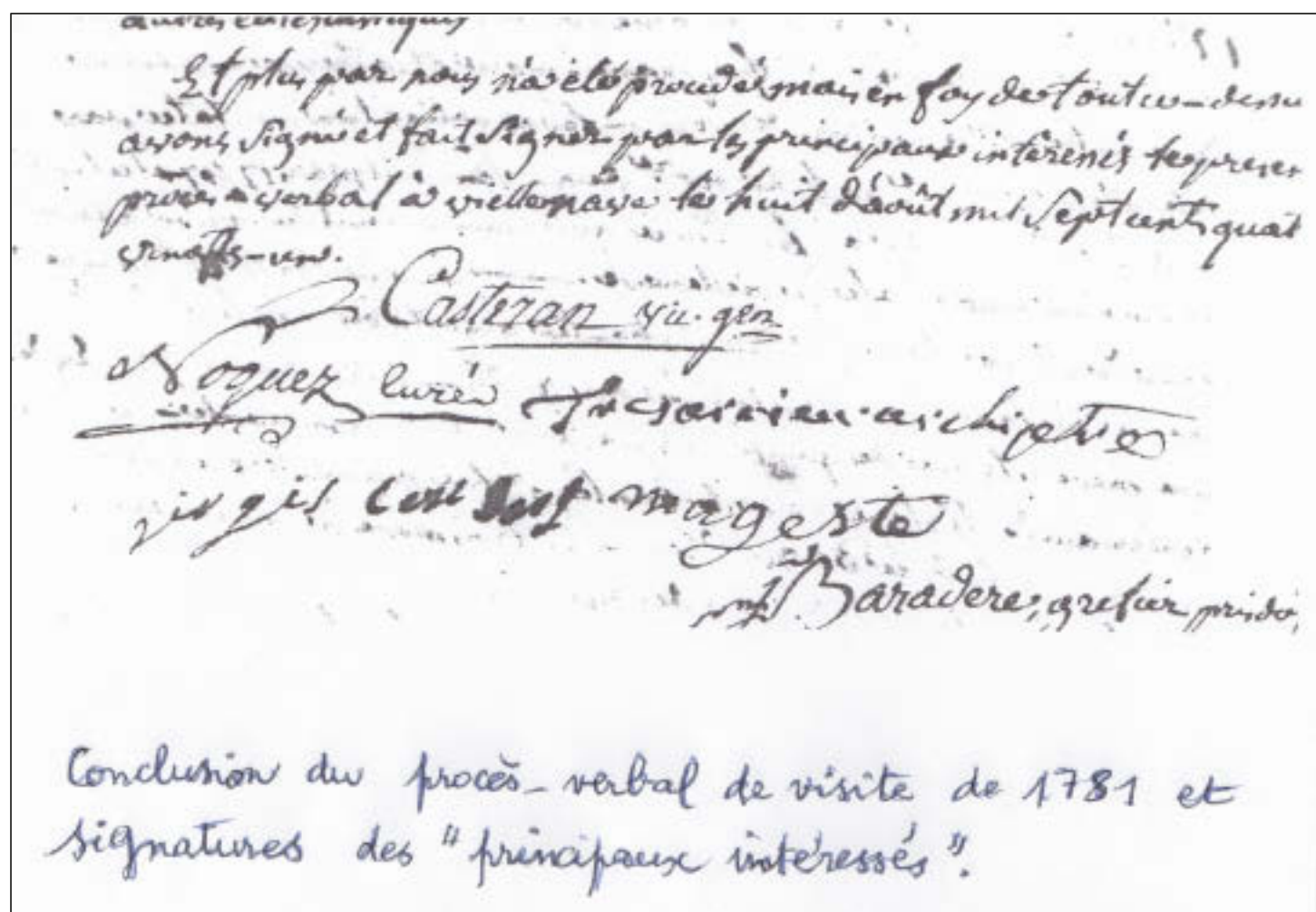
En 1781: 1 naissance et baptême: **Cumian dit Cazaux Jean Pierre**
2 sépultures: **Cazet Anne** âgée d'environ 80 ans
Cumian dit Cazaux Jean Pierre âgé de 4 jours
aucun mariage.
En 1782: 4 naissances et baptêmes: **Couture dit Sanjou dit Pratou Bernard**
Cumian dit Cazaux Jacques
Vergez dit Pedrou Anne
Vergé Gaspard Jean Henry
1 mariage: **Vignolis dit Loubère Antoine** et **Cazet dit Comet Henriette**
1 sépulture : **Vergez dit Pedrou Anne** âgée de 17 jours
En 1783: rien.

Donc, une population réduite à croissance quasi nulle sur cette période. Le Cahier de Doléances «fait et arrêté dans la commune Viellenave (sic) le 30 mars 1789» réclame la réduction des «feux de taille» (impôt payé par foyer) en invoquant la réduction de sa population : «plus d'un tiers des maisons qui le composaient autrefois sont éteintes et celles qui restent sont devenues très pauvres ayant éprouvé des pertes considérables par les ravages des neiges et les débordements des eaux.»

Ainsi dans les années 1780, on peut dire que la paroisse de Villenave, comme toutes les paroisses françaises naît, vit et meurt sous le regard de l'Église mais les documents cités ne disent rien du sentiment religieux, ni de sa qualité comme si seule importait la pratique. Cette paroisse particulièrement pauvre voit sa

population exclusivement paysanne diminuer. Elle continue de fonctionner comme elle l'a toujours fait et reste complètement à l'écart des mouvements et remous qui commencent à agiter le royaume.

Et pourtant, «à quatre pas de là» comme dit le curé de Villenave, à Luz, **Pierre-Charles-François Dupont** dit **Dupont de Luz**, sera au printemps 1789, un des rédacteurs des Cahiers de Doléances de Luz, puis élu représentant du Tiers-État aux États Généraux en avril 1789. Membre de l'Assemblée Nationale Constituante, il prendra une part active à la rédaction de la Déclaration des Droits de l'Homme.



Merci à la Société d'Études des 7 Vallées qui nous a mis sur la piste de ces documents d'archives

Les patronymes des villages Toy

Le proverbe n° 304 du merveilleux livre des Proverbes dictons et devinettes, collectés par l'instituteur de Gèdre Jean-Pierre RONDOU, écrit en 1910, est: «*Cada vilatge Son lengatge, Cada maison Son faïçon*», autrement dit «*Chaque village, Son langage, Chaque maison, Sa façon*». On aurait pu compléter ce dicton en ajoutant: À chaque village, ses noms.

On ne choisit ni son prénom ni son nom de famille, on les reçoit. Mais si le prénom vient au monde avec nous, le nom est bien souvent vieux de plusieurs siècles. Il trouve son origine avec l'emplacement d'une maison (domonyme), avec un saint (hagionyme), un métier ou une fonction sociale. Il nous rattache à une histoire familiale, à des récits des origines parfois fantasmés. Dans tous les cas, les patronymes ont un sens précis. Ils ont bien souvent un sens étymologique et géographique. Car nous sommes ici au cœur de l'onomastique et de la linguistique. Un patronyme ou anthroponyme (nom de personnes) trouve bien souvent son origine dans un lieu situé sur une hauteur (oronyme), en rapport avec l'eau (hydronyme). Chaque nom a donc une vie, et il est la plupart du temps représentatif de l'importance d'une communauté de village. Leur structure peut varier, en fonction de critères que nous ignorons la plupart du temps. Le Pays Toy n'échappe pas à ces règles. On note dans notre région de nombreuses agglutinations (par exemple, Prat Dessus du XVIIIe siècle, est devenu Prattedessus), des diminutifs (Janot, Peyrot), ainsi comme ses voyelles doubles (Baa, Duplaa, Lhaa) qui sont uniquement une marque d'originalité. De plus, beaucoup de noms sont essentiellement locaux, et n'existent dans aucune autre région. Contrairement à ce que l'on véhicule depuis la petite enfance, nos ancêtres ne sont pas forcément les Gaulois. L'histoire mouvementée de la Bigorre est là pour en témoigner. S'il est admis que les peuplades vivant au nord de la Garonne étaient effectivement gauloises, ou celtes, en revanche le pays des Wascons d'Aquitaine, devenus Gascons, n'a connu que très peu certaines dominations historiques. La Wasconie ou Vasconie, pour sa partie septentrionale correspondait, selon César au triangle formé par la Garonne, les Pyrénées et l'Océan. Le général latin Crassus, envoyé conquérir l'Aquitaine, s'en rendit maître et reçut la soumission des peuplades vasconnes. Cette notion de l'histoire a son importance, et la plus grande partie de la Vasconie va être peu à peu romanisée. Sa plus grande partie, devenue la Novempopulanie (province des neuf peuples dont les Bigerri ou Bigerrones, futurs Bigourdans) sous l'égide romaine a été reconquise par les Vascons, quasiment jusqu'à la région bordelaise.

La maison de Bigorre

À partir de l'an 940, la maison de Bigorre changea de nombreuses fois de «propriétaires» et suscita de nombreux appétits divers. Elle fut tour à tour sous la gouvernance du Béarn, du pays de Foix, du pays de Marsan, du Comminges, de Montfort, de Chabannais, puis de Grailly, d'Albret et de Bourbon Vendôme. Elle subit également le double passage des Sarrasins. Puis vinrent les Anglais, allant jusqu'au château de Sainte-Marie. À ce jour, on ne connaît pas avec certitude la signification exacte du mot «Toy». N'oublions pas non plus la position frontalière du Pays Toy et les relations tissées dans l'histoire avec les Aragonais de la vallée de Broto. Malgré tout ce tumulte, «le Barège» a toujours été considéré comme un peu à part. On disait qu'elle était la première république indépendante. Il était d'ailleurs difficile d'imposer quelque loi à ces montagnards, vu la difficulté de pénétrer sur leur territoire et de les contraindre. En effet, jusqu'en 1744, il n'était possible d'approcher notre région que par l'Espagne et le col de Boucharo, Bagnères-de-Bigorre et le col du Tourmalet. L'accès depuis Soulom se faisait par un sentier difficile et plutôt dangereux. À partir des registres disponibles aux Archives départementales des Hautes-Pyrénées, l'étude des patronymes des villages toy, de l'an XI (1803) à 1942 est témoin de ce brassage de l'histoire qui fait que les patronymes toys sont un exemple héréditaire de cette extraordinaire diversité. C'est un mélange construit dans la langue locale et d'autres «importations» diverses. De plus il est maintenant prouvé que les populations étaient relativement stables. En effet de 1750 à la fin du XXe siècle, de Louis XV à François Mitterrand, on sait

Les patronymes des villages Toy

que les noms de famille ont bougé en moyenne de moins de 50 kilomètres, même si, il est vrai que certaines familles ont migré à plus de milliers de kilomètres de leur bourg d'origine. Au début du XIXe siècle, cette faible mobilité a favorisé l'apparition de noms doubles, des bi noms, créés pour distinguer les branches cousines les unes des autres. C'est l'apparition du «dit». On s'appelle par exemple BÂA dit CASNABÈRE. Pour compliquer le tout, parfois même, la deuxième partie des bi noms, voire les surnoms ou les sobriquets ou les diminutifs prennent le pas sur le patronyme initial. Sans compter la spécificité des toys de décliner des noms de famille que l'on appelle «maisons». Les maisons sont pour ainsi dire personnifiées. Bien souvent elles ont même plus d'importance que les personnes et affichent un nom qui n'est presque jamais celui du propriétaire actuel. La notion de «maison» était si forte que, au XVe siècle, chacun utilisait indifféremment le patronyme devenu héréditaire et le nom de la maison d'alors. À partir du XVIe siècle, on donnait les deux noms, séparés par «dit». Plus l'altitude était élevée, plus ce genre d'association se pratiquait. Parfois, le nom ou surnom accolé au nom, prend le pas sur le patronyme initial. Cela explique sûrement pourquoi tant de gens en Gascogne portent un nom double. De plus, seule la phonétique comptait. En effet, les noms n'étaient fixes que phonétiquement, car plus on remonte le temps, plus l'orthographe des noms se fait variable. Certains noms ont été déformés par ignorance. Le u et le v, trop voisins, s'écrivaient bien souvent de la même façon et que bien souvent, de «mauvais scribes» responsables de l'état-civil des communes ont confondu. En Bigorre, le v s'est souvent transformé en b, et même inversement. On trouve des SOUBERVIELLE, SOUBERBIELLE, SUBERVIELLE, SUBERBIELLE ou autres SUVERBIELLE. En l'occurrence, les préfixes Suber ou Souber indiquent la position de la maison par rapport au bourg. Ces préfixes signifient au-dessus de la maison (SUBERCAZES), du village (SUBERVIELLE). Quelques anecdotes pour terminer.

Le saviez-vous?

On trouve en France, 200 porteurs du patronyme **CASSOULET**. Ce nom n'a pourtant rien à voir avec le merveilleux plat occitan. Il évoque la localisation de la famille près des chênes (casse autrefois dans la région). Certains noms de famille sont devenus des noms communs. **POUBELLE** était le nom d'un préfet de la Seine de la IIIème République, Eugène POUBELLE. Pour limiter les déchets jetés dans les rues de Paris, il imposa en 1884 des boîtes à ordures au pied de chaque immeuble. Il ne s'attendait sûrement pas à ce qu'on donne son nom à ces fameuses boîtes ou sacs et s'en serait sans doute bien passé... Les **mansardes** prennent leur nom de l'architecte de Louis XIV Jules-Hardouin MANSART, qui fut le premier à aménager des pièces à vivre sous les combles.. La **sauce béchamel** tient son nom du cuisinier de Louis XIV qui l'a inventée, Louis de BÉCHAMEIL. Quant au mot **sandwich**, il nous est venu d'Angleterre. Au XVIIIe siècle, le comte de Sandwich était un joueur de cartes passionné, qui ne voulait jamais interrompre une partie pour un repas. Il avait donc demandé à son cuisinier d'apporter à tous les joueurs de la viande et des légumes entre deux tranches de pain. Idéal pour manger sans se lever ni surtout suspendre le jeu! La recette a connu le développement que l'on sait. Les trois premiers noms les plus portés en France sont actuellement: **MARTIN** avec 228.857 représentants, presque le double du 2^{ème}, **BERNARD** qui est porté par 120.573 personnes et **THOMAS** (3^{ème}) 108.141 patronymes. À l'inverse 198 personnes sont actuellement «uniques» puisqu'elles sont les seules, à ce jour, à porter leur nom!

Étude des habitants des villages Toy de l'an XI à 1942

Conscient de tout cela, j'ai comptabilisé sur près de 140 années, les noms de chaque village Toy pour les naissances, les mariages et les décès. Ces noms donnent une idée des habitants de ces villages et des occupants «venus d'ailleurs». Le résultat étant volumineux et difficile à proposer en un seul article de votre magazine préféré, j'ai suivi les découpages édités par l'homme de lettres et homme

Les patronymes des villages Toy

politique Jean DUSAULX en 1788, et repris par le célèbre archiviste et géographe, natif de Bagnères-de-Bigorre Marie-Armand d'AVEZAC de CASTERA-MACAYA en 1823.

Dans son livre Voyage à Barege et dans les Hautes-Pyrénées, Jean DUSAULX écrivait: «L'administration de notre vallée a de grands rapports avec celle des Suisses. Chaque communauté, délibérant chez elle sur ses intérêts particuliers, en a de communs avec son vic; lequel vic est composé de quatre ou cinq villages, dont les députés se rassemblent dans ce que les étrangers appellent ville, et nous chef-lieu. Quand il s'agit des affaires qui intéressent toute la vallée, les quatre vics se réunissent à Luz.» Trente-cinq ans plus tard sont publiés les deux tomes des Essais Historiques sur la Bigorre de A.DAVEZAC MACAYA, qui propose une répartition des villages toy: «Les dix-sept villages compris dans la vallée de Barèges étaient distribués en quatre vics, ainsi qu'il suit: 1.° le vic du Plan qui renfermait Luz, Esquièze, Villeneuve*, Sère, Visos et la moitié d'Esterre; 2.° le vic Debat, contenant Saligos, Chèse et Viscos; 3.° le vic de Darrélaigue, où se trouvaient Sassis, Sazos et Grust; 4.° le vic de Labadsus, où étaient situés Viella, Betpouey, Sertz*, Vic*, Saint-Martin, et l'autre moitié d'Esterre.» * (On entend Villeneuve au sens de Villenave, Sertz au sens de Sers, Vic au sens de Viey. Saint-Martin disparut du Pays Toy en 1600, et il est étonnant que Dusaulx cite le village en 1788. Il devait sûrement inclure dans son découpage, des granges ou habitations qui avaient été reconstruites au même endroit). Il faut également noter que les communes de Gavarnie et Gèdre sont absentes de ce découpage. Enfin, le nom de vic est un toponyme d'origine latine (vicus) au sens de village. Le terme de vicus désignait pour les Romains, tant un «quartier urbain» ou une «rangée de maisons» qu'une implantation plus importante.

Pour cette première partie, honneur à la «capitale» du pays toy, située à son origine dans le Vic du Plan. Lors des prochains numéros de En Baredyo, nous vous proposerons un suivi de cette étude avec les publications des autres villages.

LUZ SAINT-SAUVEUR

Ce n'est qu'en 1962 que LUZ prend le nom de LUZ SAINT-SAUVEUR. Aujourd'hui peuplé de moins de 1000 habitants, le chef-lieu du pays toy comptait près de 2000 habitants en 1806. Le saint patron de Luz est Saint-André (30 novembre). À cette époque, le sobriquet utilisé pour dénommer ces habitants était: *Eths pela-cuus*, soit «petits personnages vivant chichement». Par extension, ils étaient tous *eths tois*. À ce jour, l'origine du nom de Luz est très contestée. Elle serait vraisemblablement hydronyme, c'est-à-dire provenant d'un élément hydrographique (cours d'eau). L'analyse des noms de Luz de 1803 à 1942 a porté sur 4254 actes de naissance et 4484 actes de décès. Afin d'éviter les répétitions les 1141 actes de mariage de cette période n'ont été lus qu'à titre indicatif. Les 10 patronymes (N pour actes de naissance et D pour acte de décès) qui sont les plus nombreux pour cette période de 139 ans, sont:

1-PRATDESSUS 169 mentions (103N-66D), 2-HAURINE 160 (86N-74D), 3-CAZENAVE 150 (83N-67D), 4-LARTIGUE 146 (81N-65D), 5-VERGEZ 138 (77N-61D), 6-CAZAUX 125 (55N-70D), 7-SEMPÉ 122 (53N-69D), 8-COURTADE 118 (55N-63D), 9-RIVIÈRE 115 (69N-46D) et 10-SOUBIE 101 (56N-45D).

PRATDESSUS	
HAURINE	CAZENAVE
LARTIGUE	
VERGEZ	CAZAUX
SEMPÉ	
COURTADE	RIVIÈRE
SOUBIE	

Les patronymes des villages Toy

En ce qui concerne l'étymologie des 10 premiers patronymes de Luz: **PRATDESSUS** (169), écrit Prat Dessus jusqu'en 1850, désigne tout simplement à son origine celui qui habitait dans le pré au-dessus. C'est l'agglutination de Prat et de Dessus. **HAURINE** (160) est un nom surtout présent dans les Hautes-Pyrénées. Il serait un diminutif du gascon «hauria», la forge. C'est un nom rare en France cité 732 fois.. **CAZENAVE** (150), c'est la variante Sud-Ouest de CASENOVE qui veut dire la ou les «maisons neuves». À l'origine, il peut s'agir soit de celui qui habite une maison nouvelle, soit d'une personne originaire de l'un des villages ou hameaux portant ce nom. On trouve en France plus de 64.000 CAZENAVE. **LARTIGUE** (146) nom également répandu avec près de 60.000 familles portant ce nom en France. LARTIGUE et ses diminutifs LARTIGAU, LARTIGOT ou LARTIGUELONGUE désigne celui qui est originaire d'un lieu-dit l'Artrigue, toponyme très répandu dans le Sud-Ouest, où il désigne une terre nouvellement défrichée, ou bonne à défricher. **VERGEZ** (138) est un nom essentiellement gascon, se terminant le plus souvent par S ou Z. Présent près de 90.000 fois en France, c'est un nom formé sur un toponyme. Au départ il vient du latin viridarium, qui désignait un lieu abondant en plantes et arbres, un jardin. Puis, plus tard, un verger. **CAZAUX** (125) nom présent à plus de 66.000 patronymes dans notre pays. Ce nom est courant dans les Hautes-Pyrénées, c'est une variante de Casals, du latin casa, casalem qui désigne au moins jusqu'au XIIe siècle une grande et riche maison puis par la suite une ferme. **SEMPÉ** (122). Plus rare, 10.000 en France. À l'origine hagianyme (nom venant d'un saint) venu du Béarn. C'est la forme agglutinée de Saint-Pierre. Pé étant la forme gasconne de Pierre. De nombreux hameaux et bourgades portent ce nom dans le Gers et les Hautes-Pyrénées. **COURTADE** (118) porté par plus de 24.000 Français. C'est un dérivé de l'occitan «cort», désignant le plus souvent une ferme. Ce nom est très répandu dans les Pyrénées Orientales. **RIVIÈRE** (115), nom accompagné de 873.000 homonymes en France. À l'origine c'est la forme francisée du castillan Ribera, lui-même venant du latin rivaria qui désigne celui qui habitait près de la rivière. **SOUBIE** (101). Il s'agit bien d'un nom d'origine gasconne, présent 7.200 fois dans l'hexagone. Il désigne celui qui habite en dessous de la rue, de la route (via en latin).

VILLENAVE

Ce nom vient du gascon Vièla (ville) et nava (neuve), on l'aurait deviné. Luz et Villenave étaient deux communautés distinctes qui ont été réunies en 1823. Villenave possédait sa propre église. Le patronyme est Saint-Gilles (1^{er} septembre). Cette ancienne commune a donc eu un état civil officiel et répertorié jusqu'à la fin de 1822. Pour la seule période consultable de 1803 à 1822, on peut comptabiliser 62 actes, soit 24 naissances, 13 mariages et 25 décès. Six noms représentent près de 90% des actes consultés. Il s'agit de PUJO (14) 7N-7D, PELOY (12) 7N-5D, LASSALLE (9) 7N-2D, CABARROU (7), THEIL et CAZAUX (6).

Il y a plus de 17.000 **PUJO** en France, avec bien entendu des formes voisines de PUYO, PUJOL, et son diminutif PUYOULET. Le nom de PUJO est plus présent en Béarn, alors que PUYO est plutôt dans les Hautes-Pyrénées. Il y a même la commune de PUJO dans le 65. Ce nom viendrait du latin podium ou podiolum, qui veut dire petite colline. Le deuxième nom en fréquence, soit **PELOY** (12) est un patronyme beaucoup plus rare, retrouvé à peine plus de 440 fois en France. L'étymologie est imprécise, voire inconnue. Néanmoins, on retrouve la terminaison oi ou oy en basque et en gascon. En basque il signifierait quelque chose d'excessif. En gascon ce serait plutôt quelque chose de familier, proche de pauvre ou de pelure au sens d'habit. **LASSALLE** est un nom fréquent dans les Hautes-Pyrénées et cité près de 100.000 fois en France. Étrangement ce nom viendrait du germanique salla (la salle). On pense qu'il désignait au départ une maison fortifiée, puis une grande maison. **CABARROU**, patronyme rare, un peu plus de 2000 en France. C'est un nom surtout porté dans les Hautes-Pyrénées et désigne souvent celui qui est originaire d'un hameau portant ce nom. Il y en a plusieurs dans les Hautes-Pyrénées: à Gardères, Gourgue et Gerde. La signification: situé au-dessus (cap) de la rivière (arriu) est très controversée. **THEIL**, peu fréquent en France 26.000 citations, évoque le tilleul. C'est également un nom très fréquent dans le Limousin (Corrèze et Haute-Vienne). CAZAUX a été vu avec Luz.

Une maison qui retrouve son nom !



Maison 8 rue de l'Art à Luz (65)

(cette maison est dite maison «JARRE» entre 1826/1832) (le nom de «JARRE» vient de Bernarde PEYO-JARRE femme de Thomas LIAS originaire d'Ayzac Ost et parent de Jean LIAS).

Origine de la maison :

Jean LIAS (propriétaire en 1835, né à Luz le 25 septembre 1787) va transmettre sa maison à sa fille Marie LIAS marié le 18 novembre 1857 avec Pierre MOCASSIN coiffeur à Luz, ce couple va s'endetter et le 26 octobre 1863 un premier créancier le fait citer devant la justice et la vente des biens MOCASSIN est décidée par acte de justice.

Dans l'acte d'enregistrement de l'adjudication du 3 juillet 1867 :

dans le jugement d'adjudication il est dit pour le 2^{ème} lot, à la section A n° 541 et 541 bis (ces n° de parcelles ne correspondent pas à la description du lot n° 2 et le cadastre le confirme en parlant des n° A 419 et 422 pour l'adjudication de Laurent CASTAGNE) «une maison sise dans l'enceinte de ladite commune rue du Lart sans n° (Lart correspond au nom de l'ancien ruisseau qui passait à cet endroit et qui a été transformé en rue de l'Art) composée du RdC, d'un étage et galerie, bâtie sur des murs en pierre, chaux et sable, couverte en ardoise. Confrontant à l'est au jardin ci-après désigné, au midi au sieur de Audrebou, du couchant à la rue Dulart, et du nord à Mme Rejaunier. La façade du côté rue présente au RdC la porte d'entrée et une fenêtre et au premier étage 2 fenêtres, les 4 ouvertures ont leur cadre en pierre de taille. Du côté du nord parait une petite ouverture au premier, du côté du levant sont 4 ouvertures au 1^{er} étage prenant jour du côté jardin, au RdC paraissent aussi des ouvertures d'une porte. Le sol de la maison y compris une petite cour qui la sépare du jardin est de 98 centiares. Cette maison est jouie par les mariés Mocassin, sauf une chambre au premier qui est occupée par Jacques Sempé tailleur d'habits en qualité de locataire.

À la même section un jardin de contenance d'environ 452 centiares clôturé par des murs en pierre, chaux et sable. Confrontant à l'est à Courtade, du midi à Sempé Audrebou, du couchant à la petite cour qui le sépare de la maison et laquelle cour est comprise dans la présente saisie et du nord à Courtade.

Dans la 16^{ème} clause il est dit: en cas de folle enchère si le prix de l'adjudication est inférieur à ce qui sera dû alors en principal et intérêts le fol enchérisseur sera contraint au paiement de la différence en principal et intérêts par toutes les voies de droit en même par corps.

Le tribunal a adjugé à Laurent CASTAGNE domicilié à Luz les immeubles pour la somme de 2340fr, plus les frais d'adjudication soit 2571fr.

Dans les documents de 1867, nous lisons «mandons et ordonnons au sieur Laurent CASTAGNE, propriétaire, domicilié à Luz en sa qualité d'adjudicataire d'immeuble vendu par expropriation forcée au préjudice de Pierre MOCASSIN et de sa femme suivant jugement du tribunal de Lourdes à la date du 8 janvier 1867».

«de payer à:»

Léon Duffau	140.70fr	Hyppolite Palasset	162.46fr
Bernard Sempé	1192.90fr	Jean Abadie	91.76fr
Bertrand Fourmente	104.35fr	Pierre Catala Reguet	142.53fr
Henri Labasse	94.25fr	Baptiste Souberbie	115.92fr
Joseph Menginou	106.56fr	Marie Forcamidan	260.57fr

Soit une somme totale de 2418 francs

Une maison qui retrouve son nom !



**En conclusion et sauf erreur de ma part l'achat de la maison de Luz revient à:
Adjudication plus les frais : 2571fr**

**Remboursement des créanciers 2418fr – 2340fr soit 78fr
Soit 2649fr**

En 1895 dans l'acte de mutation de Marie PEYOU-HOURNET cette maison est estimée à 1000fr ???

Testament Marie PEYOU-HOURNET:

Le 29 décembre 1894 dans son testament Marie PEYOU HOURNET lègue à sa fille Anna CASTAGNE par préciput à hors part du quart de tous ses biens, ce qui fait que ses frères et sœur vont lui laisser la pleine propriété de la maison.

Pour subvenir à ses besoins Anna CASTAGNE va louer une partie de sa maison.

De 1911 à 1916 et après, plusieurs lettres prouvent qu'Anna loue une partie de sa maison à des touristes et des curistes l'été avec l'aide de son neveu et de sa nièce Marie BOURIOT.

Dans le document « plans – itinéraires d'excursions en montagne » publié par Eugène SINTUREL se trouve l'annonce suivante :



Acte du 18 octobre 1913 (notaire Escaillet à Lourdes).

M. Laurent BOURIOT et Marie Uranie Laurence BOURIOT ont acquis de Melle Anna CASTAGNE, leur tante demeurant à Luz, la nue-propriété de l'immeuble dont il s'agit. Cette vente a lieu moyennant un prix converti en rente viagère de 400fr par an.

Cette rente s'éteint le 30 novembre 1918 au décès d'Anna CASTAGNE.

Après le décès d'Anna cette maison appartient en indivision, pour moitié à Laurent BOURIOT et sa fille Amélie Marie Jeanne BOURIOT et pour l'autre moitié à Marie Uranie Laurence BOURIOT épouse de Eugène SINTUREL.

Acte du 8 septembre 1936 (notaire Rebeyrol à Lourdes).

Pour faciliter la restauration de la maison M. Laurent BOURIOT et sa fille vendent à Marie Uranie Laurence BOURIOT tous les droits leur appartenant sur cette propriété. Tous les documents d'époque montrent que cette maison est en très mauvais état.

Une maison qui retrouve son nom !



Après avoir repris à son nom la maison familiale, Marie décide de l'agrandir et ajoute un étage. Elle crée ainsi au second étage un appartement pour faire à long terme de la location saisonnière. Elle décore le salon et les chambres du 1^{er} étage dans le style « Napoléon III », style très prisé dans la vallée depuis le passage de l'Empereur aux thermes de Saint Sauveur avec l'Impératrice Eugénie.



La maison rue de l'art à Luz avant les travaux de 1936



La maison en 2019

Acte du 12 avril 1965 (notaire Chardonnet à Cusset).

Dans cet acte entre Mme Marie Uranie Laurence BOURIOT épouse SINTUREL sa veuve, Mme GIRON née SINTUREL et Mme RENARD née SINTUREL il est dit « à la suite du décès de Victor Eugène SINTUREL (14 décembre 1960) la maison de Luz est transmise en toute propriété entre elles et dans l'indivision ». Dans l'acte de donation de 1965 Marie BOURIOT transmet la maison de Luz en pleine propriété à Mme Annette RENARD.



La Maison vue du parking rue du Calihour



Maison
construite
en 1811
par Jean LIAS
et
Thomas LIAS

Quelques renseignements d'ordre privé ont été supprimés dans cet écrit; toutes les recherches faites dans les archives locales sont consultables par tout bon généalogiste, comme c'est le cas aux dires familiaux, de l'auteur.



L'un de nos auteurs publiés depuis longtemps, à savoir, Madame Céline Bonnal, ancienne présidente de notre association, n'a pas souhaité que tous les articles qu'elle nous avait fait parvenir, depuis l'édition de 2019, et auxquels nous donnions libre accès dans cette revue, ne soient disponibles. C'est la raison pour laquelle cet article n'est pas disponible à la lecture.





Merci de compléter le bulletin ci-dessous, puis de le faire parvenir, accompagné de son règlement, par le moyen de votre choix imposé par les règles sanitaires, à l'une des trésorières.

cotisation : 20 € - cotisation de soutien : au-delà

cotisation et distribution par la Poste : 26 €

La cotisation versée donne droit à « En Baredyo » et aux informations sur les activités et animations; elle couvre l'année civile du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021. La distribution aux adhérents locaux se fait par bénévolat. La vente au numéro pour 12€ s'effectue actuellement chez trois commerçants.

Bulletin d'adhésion à la Société d'Economie Montagnarde pour la période de **janvier 2021 à décembre 2021** et/ou commande de revues anciennes, à compléter et à retourner à :

Claire Renard (Trésorière - 05 62 92 80 97 - claire.renard2@wanadoo.fr)

8, rue de l'Art 65120 LUZ-SAINT-SAUVEUR

ou

Anne-Marie Marchand (2^{de} Vice-Présidente et Trésorière-Adjointe 05 62 92 85 32)

17, rue des Hospitaliers de Saint-Jean 65120 LUZ-SAINT-SAUVEUR

Mme, M, ...

Adresse

Code Postal Ville

Votre adresse courriel

Cotisation 2021 versée : 20 € ☐ ou 26 € (pour envoi postal) ☐ ou montant libre de soutien : €

« EN BAREDYO » Journal semestriel de la Société d'Economie Montagnarde du canton de Luz, créée d'après la loi du 2 juillet 1901 et déclarée à la Sous-Préfecture d'ARGELES, le 15 avril 1966. Inscription à la commission paritaire des Publications de Presse à PARIS sous le n° 59275 - ISSN 2491-861X - Siège Social : MAIRIE DE LUZ
Maquettiste : L. Hangard - Impression : Imprimerie BlueCom' Lourdes